

PRO C È S - V E R B A L D U C O N S E I L M U N I C I P A L

(ARTICLE 25 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR)

Séance du lundi 20 mars 2023

CM en exercice 35
CM Présents 25
CM Votants 33

Date de convocation du conseil municipal : 14 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de VALSERHÔNE, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Lancrans, sous la présidence de Régis PETIT, Maire.

Présents : PETIT Régis - DE OLIVEIRA Isabelle – PERREARD Patrick - MAYET Christophe -
DUCROZET Annick - GONNET Marie-Françoise - DUCRET Françoise - ZAMMIT
Gilles - BELLAMMOU Mourad – RONZON Serge - VIBERT Benjamin - DUPIN Odette
- BRUN Catherine - BULUT Sebahat - LAURENT-SEGUI Sandra - MARTEL-RAMEL
Anne-Marie - POUGHEON André – KOSANOVIC Sacha - MULTARI Jean-François -
PERRIN-CAILLE Hervé - LANCON Régine – TOISEUX Eric - RIGUTTO Christiane -
KONJEVIC Sead - GAY Jean-Yves

Absents représentés : CAVAZZA Andy par PETIT Régis
CHAABI Wafa par LANCON Régine
DATTERO Katia par MARTEL-RAMEL Anne-Marie
FILLION Jean-Pierre par RONZON Serge
VACCANI Thierry par BELLAMMOU Mourad
BERGERET Marielle par KONJEVIC Sead
ODEZENNE Frédérique par RIGUTTO Christiane
GENNARO Anthony par GAY Jean-Yves

Absent : BOILEAU Florentin – DEGIRMENCI Mehmet

Secrétaire de séance : DE OLIVEIRA Isabelle

Régis PETIT : « Bonsoir à toutes et bonsoir à tous, Bonsoir à nos amis journalistes, et bonsoir à nos techniciens, bien entendu, et enfin, bonsoir au public. »

Le Conseil municipal a désigné Madame DE OLIVEIRA Isabelle, secrétaire de séance.

Madame DE OLIVEIRA Isabelle procède à l'appel nominal des membres et remise de pouvoirs.

MEMBRES PARTICIPANTS	Présent	Procuration	Excusé/Absent	MEMBRES PARTICIPANTS	Présent	Procuration	Excusé/Absent
PETIT Régis	X			PERRIN-CAILLE Hervé	X		
DE OLIVEIRA Isabelle	X			POUGHEON André	X		
PERREARD Patrick	X			MARTEL-RAMEL Anne Marie	X		
DUCRET Françoise	X			MULTARI Jean-François	X		
MAYET Christophe	X			LANCON Régine	X		
DUCROZET Annick	X			BOILEAU Florentin			X
FILLION Jean-Pierre		à RONZON Serge		VACCANI Thierry		à BELLAMMOU Mourad	
GONNET Marie-Françoise	X			DEGIRMENCI Mehmet			X
BELLAMMOU Mourad	X			TOISEUX Eric	X		
VIBERT Benjamin	X			GENNARO Anthony		à GAY Jean-Yves	
LAURENT-SEGUI Sandra	X			ODEZENNE Frédérique		à RIGUTTO Christiane	
RONZON Serge	X			RIGUTTO Christiane	X		
BRUN Catherine	X			GAY Jean-Yves	X		
KOSANOVIC Sacha	X			BERGERET Marielle		à KONJEVIC Sead	
BULUT Sebahat	X			KONJEVIC Sead	X		
ZAMMIT Gilles	X						
CHAABI Wafa		à LANCON Régine					
DUPIN Odette	X						
CAVAZZA Andy		à PETIT Régis					
DATTERO Katia		à MARTEL-RAMEL Anne Marie					

Monsieur le Maire propose de valider le procès-verbal de la séance précédente :

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 30 janvier 2023.

Monsieur le Maire propose la validation des décisions.

DÉCISIONS

- 23.07 RESILIATION CONVENTION MAD JARDIN 27 LES GRANGES - MR BULUT MEHMET
- 23.08 CONVENTION MAD LOCAUX COMMUNAUX AVEC ARCHERS DE LA VALSERINE
- 23.09 CONVENTION MAD LOCAUX COMMUNAUX AVEC BELLEGARDE BADMINTON CLUB

- 23.10 CONVENTION MAD LOCAUX COMMUNAUX AVEC GV VALSERHONE
- 23.11 CONVENTION OCCUPATION DOMAINE PUBLIC - COMMUNE VALSERHONE - CCPB - LOCAUX 35 RUE DE LA POSTE - BUREAU MAISON DE L'URBANISME - BUREAU MEEF - ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE
- 23.12 CONVENTION MAD LOCAUX COMMUNAUX AVEC CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'AIN
- 23.13 CONTRAT DE LOCATION LOGEMENT 3021 32 RUE JOSEPH MARION BELLEGARDE SUR VALSERINE
- 23.14 RESILIATION DU BAIL DE SOUS LOCATION AU PROFIT DES RESTOS DU CŒUR
- 23.15 CONVENTION MAD LOCAUX COMMUNAUX AVEC AIKIDO BELLEGARDE
- 23.16 CONVENTION MAD LOCAUX COMMUNAUX AVEC AVIRON BELLEGARDE
- 23.17 CONVENTION MAD LOCAUX COMMUNAUX AVEC BELLEGARDE HAND BALL CLUB
- 23.18 RECAPITULATIF DES ACTIONS EN JUSTICE INTENTÉES CONTRE LA COMMUNE ET CELLES INTENTÉES AU NOM DE LA COMMUNE ENTRE LE 15 MARS 2022 ET LE 1^{ER} MARS 2023
- 23.19 CONVENTION MAD LOCAUX COMMUNAUX AVEC JUDO CLUB
- 23.20 CONVENTION MAD LOCAUX COMMUNAUX AVEC L'ASSOCIATION CAPSO
- 23.21 CONVENTION MAD LOCAUX COMMUNAUX AVEC LE ROCKING CLUB
- 23.22 CONVENTION MAD D'UN TERRAIN COMMUNAL JARDIN N°27 SITE LES GRANGES AU PROFIT DE MONSIEUR BENHATTAL MOLOUD A COMPTER DU 3 MARS 2023
- 23.23 CONVENTION MAD D'UN TERRAIN COMMUNAL JARDIN N°13 SITE LES GRANGES AU PROFIT DE MONSIEUR BECK JEAN-CLAUDE A COMPTER DU 6 MARS 2023
- 23.24 CONVENTION MAD TERRAIN ZB N° 67P - MENTHIERES - SKI CLUB VALSERHONE
- 23.25 CONVENTION MAD AU PROFIT DU SYNDICAT CFDT DE L'AIN – LOTS N° 222 ET 223 SITUES DANS LA COPROPRIETE BELLEGARDE INDUSTRIES SISE A VALSERHONE 1 AVENUE PAUL LANGEVIN BELLEGARDE SUR VALSERINE

Nature de l'acte : Domaine et Patrimoine : autres actes de gestion du domaine privé

DELIBERATION 23.013 BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS REALISEES PAR LA COMMUNE DE VALSERHONE EN 2022

Madame Françoise DUCRET informe les membres de l'assemblée que les communes de plus de 2 000 habitants doivent présenter chaque année par délibération un bilan de leurs acquisitions et cessions.

Ce bilan est présenté sous forme d'un tableau récapitulatif annexé à la présente délibération.

Madame Françoise DUCRET propose aux membres de l'assemblée délibérante de valider le bilan ci-annexé des acquisitions et cessions effectuées en 2022 par la commune de Valsershône.

Le conseil municipal,

Sur proposition de son président de séance,

VU l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE

- de **VALIDER** le bilan des acquisitions et cessions effectuées en 2022 par la commune de Valsershône ;
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire ou la Maire déléguée à signer tout document s'y rapportant

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Arrivée de Anne-Marie MARTEL RAMEL

DELIBERATION 23.014 **AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PRET A USAGE ET A LA PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE POUR LE PROJET PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE DE VALSERHONE AVEC LA CN'AIR (COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE) AVEC FACULTE DE SUBSTITUTION**

Madame Françoise DUCRET rappelle aux membres de l'assemblée la délibération n° 19.81 du conseil municipal du 4 février 2019 autorisant la signature d'une convention pour le développement d'un projet photovoltaïque porté par la CN'AIR (filiale à 100 % de la Compagnie Nationale du Rhône), projet situé en lieu et place de l'ancienne décharge Péchiney sur le secteur d'Arlod.

Ce projet a fait l'objet d'un permis de construire accordé en date du 22 juillet 2021 par madame la Préfète de l'Ain et a été lauréat de l'appel d'offres 2002/S 061-160516 de la Commission de Régulation de l'Energie le 4 août 2022.

En raison des spécificités du terrain mais également de l'augmentation du coût des matières premières qui ont eu un impact financier sur l'équilibre financier du projet, mais également en raison de la modification de l'emprise foncière due au projet de la société POLIECO, il convient de signer un avenant à la convention initiale pour acter ces modifications :

- Parcelles concernées par le projet : 018 AD n° 37 - 018 AD n° 40 - 018 AD n°41 - 018 AD n° 43 p- 018 AD n° 44 - 018 AD n° 45 - 018 AD n° 46 p - 018 AD n° 47 p - 018 AD n° 48 p - 018 AD n° 49 p - 018 AD n° 50 p - 018 AD n° 51 - 018 AD n° 52 - 018 AD n° 53 - 018 AD n° 54 - 018 AD n° 58 - 018 AD n° 130 p - 018 AD n° 171 - 018 AD n° 172 - 018 AD n° 183 - 018 AD n° 185 - 018 AD n° 187 - 018 AD n° 190 - 018 AD n° 191 - 018 AD n° 192 - 018 AD n° 194 - 018 AD n° 196
- Le bail emphytéotique dont l'offre est faite à la société mettra à sa charge l'obligation de verser un loyer initial, payable annuellement au 31 décembre de l'année en cours, à terme échu et d'un montant forfaitaire de 100 € en l'absence de toute exploitation d'un parc photovoltaïque. L'exploitation s'entend de la vente de l'énergie produite au moyen du parc photovoltaïque à toute structure habilitée à acquérir ladite énergie. A compter du début d'exploitation, le loyer d'exploitation, payable identiquement, est d'un montant de 9 400 €. Ce loyer d'exploitation est exclusif du loyer initial fixé ci-dessus. Si l'exploitation industrielle débute en cours d'année, le montant du loyer d'exploitation dû pour cette année est établi au prorata temporis.

Le conseil municipal,

Sur proposition de son président de séance,

VU la délibération n° 19.81 du conseil municipal du 4 février 2019 approuvant la signature de la convention de prêt à usage et de la promesse de bail emphytéotique pour le projet photovoltaïque au sol d'Arlod,

DECIDE

- d'APPROUVER l'avenant n° 1 à la convention de prêt à usage et à la promesse de bail emphytéotique pour le développement d'un projet photovoltaïque porté par la CN'AIR (filiale à 100 % de la Compagnie Nationale du Rhône)
- d'AUTORISER Monsieur le Maire ou la Maire déléguée à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Régis PETIT : « Ce sujet n'a jamais été résumé à l'obtention d'un loyer. L'enjeu sur des friches inexploitable, cet enjeu d'accueillir une centrale photovoltaïque au sol, bien entendu, il va bien au-delà de la simple récupération d'un loyer, somme toute symbolique. Vous l'avez tous compris. C'est un projet qui rentre vraiment dans une phase opérationnelle, d'ailleurs, dans le secteur d'Arlod, pour ceux qui s'y sont trouvés ces derniers jours, il y a déjà des traversées de voirie pour préparer le lien entre la centrale photovoltaïque d'un côté et le poste source Enedis de l'autre. Donc, on est vraiment entrés dans le vif du sujet.»

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Nature de l'acte : domaine et patrimoine : aliénations

DELIBERATION 23.015 APPROBATION D'UN PACTE DE PREFERENCE AU PROFIT DE LA SCI ST EX POUR LE BIEN COMMUNAL SALLE POLYVALENTE DE VANCHY CADASTRE F N° 1435 ET F N° 1436 LOT VOLUME 1 SIS 46 RUE DE L'ECOLE – 01200 VALSERHONE

Madame Françoise DUCRET rappelle aux membres de l'assemblée que dans le cadre de la cession du bâtiment ex. école de Vanchy, au profit de la SCI ST EX, entérinée par délibération n° 22.109 du conseil municipal du 26 septembre 2022, la salle polyvalente municipale, restant propriété de la commune de VALSERHONE, est attenante au bien vendu à la SCI ST EX.

La société SCI ST EX souhaite avoir la possibilité de devenir éventuellement propriétaire de l'intégralité du bien dans l'hypothèse d'une vente future de la partie « Salle polyvalente » par la commune de VALSERHONE.

Dans ce cadre, il a été convenu avec les représentants de la SCI ST EX de conclure un pacte de préférence avec la SCI ST EX, si la commune décidait de céder la partie « Salle polyvalente ».

Madame Françoise DUCRET rappelle qu'un pacte de préférence est un contrat par lequel le promettant s'engage à proposer prioritairement au bénéficiaire de traiter avec lui dans le cas où elle déciderait de céder le bien.

La commune s'engagerait ainsi, en cas de cession de la partie « Salle polyvalente » concernée, à vendre prioritairement à la société SCI ST EX l'immeuble cadastré F n° 1435 et F n° 1436 Lot volume 1 d'une surface d'environ 210 m².

La société SCI ST EX pourra accepter d'acquérir le bien, au prix qui sera convenu, mais elle pourra aussi décliner la proposition et refuser d'acheter.

Le pacte de préférence est consenti à titre gratuit et pour une durée de 20 ans.

Le conseil municipal,

Sur proposition de son président de séance,

VU la délibération n° 22.109 du conseil municipal du 26 septembre 2022

VU le Code civil, notamment son article 1123,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-21 1° et L.2241-1 ;

VU le Code de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.3211-14 ;

DECIDE

- d'**APPROUVER** le pacte de préférence ci-annexé avec la société SCI ST EX, concernant le bien cadastré F n° 1435 et F n° 1436 Lot volume 1 pour une superficie d'environ 210 m² ;
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire ou la Maire déléguée à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Régis PETIT : « Hervé, tu as levé la main. »

Hervé PERRIN-CAILLE : « Oui. La société ST EX, qui a donc racheté l'ancienne école, est consciente qu'il y a une salle polyvalente ? Je ne sais pas ce qu'elle va faire sur l'ancienne école, mais au cas où, il peut y avoir des nuisances. »

Françoise DUCRET : « La société ST EX, elle est tout à fait consciente et de plus, elle-même, elle loue une salle à l'intérieur du bâtiment qu'elle a acheté. Elle ne la loue pas, d'ailleurs, elle la met à disposition pour

une association déjà, et souvent, ils se servent aussi de cette salle-là, donc elle est... Mais simplement, si on devait le vendre, elle voudrait acquérir ce bien. »

Hervé PERRIN-CAILLE : « Oui. Pas qu'elle vienne nous chercher en disant après : « Il y a des nuisances au niveau de votre salle communale, il faudrait faire quelque chose ». »

Françoise DUCRET : « Non, pas du tout. »

Hervé PERRIN-CAILLE : « C'était l'idée. »

Françoise DUCRET : « Oui. »

Régis PETIT : « Merci. On sent que tu parles d'expérience, on le sent assez réaliste aussi, par ailleurs. Oui, c'est une situation qu'on observe très régulièrement. »

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Nature de l'acte : Commande publique : conventions de mandat

**DELIBERATION 23.016 TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LE
DEPARTEMENT DE L'AIN ET LA VILLE DE VALSERHÔNE
POUR L'AMENAGEMENT DE LA RD101f dans le lieu-dit ARDON**

Monsieur Gilles ZAMMIT informe le Conseil Municipal que la commune de VALSERHONE souhaite réaliser des travaux d'aménagement sur la RD 101d, section située dans les limites de l'agglomération d'ARDON.

Afin d'améliorer la collecte des eaux pluviales et limiter leur impact sur les propriétés riveraines, la commune a rectifié le devers initial des stationnements et repris le revêtement faïencé de la route départementale.

En outre, ce nouveau fil d'eau permet de séparer physiquement la voie dédiée à la circulation automobile de la zone de stationnement la bordant.

La commune souhaite signer une convention avec le département de l'Ain pour définir les conditions administratives, financières et techniques de réalisation de cet aménagement.

Cet aménagement consiste en :

- La reprise du devers de la route départementale
- La réfection de la couche de roulement

La maîtrise d'Ouvrage de l'opération d'investissement sera assurée par la commune de Valsershône avec une participation financière du département de l'Ain de **11 689.00 € TTC**, correspondant au coût de la couche de roulement sur la voirie et au prorata de son âge.

Cette convention durera tant que l'équipement restera en service.

Le conseil municipal,

Sur proposition de son président de séance,

VU le projet de convention entre la commune de Valsershône et le département de l'Ain, relatif à l'aménagement de la RD 101f dans l'agglomération d'ARDON, annexé à la présente délibération,

DECIDE

- D'approuver cette convention avec le Département de l'Ain pour l'aménagement de la RD101 f (du PR 0+200 au PR 0+250).
- D'habiliter le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer cette convention et tous documents s'y afférents.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Nature de l'acte : Commande publique : conventions de mandat

**DELIBERATION 23.017 TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LE
DEPARTEMENT DE L'AIN ET LA VILLE DE VALSERHÔNE
POUR L'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE VANCHY –
RD16 et RD16a**

Monsieur Gilles ZAMMIT informe le Conseil Municipal que la commune de VALSERHONE souhaite sécuriser la traversée de l'agglomération de Vanchy et limiter les effets de shunt lorsque la RD1206 est encombrée.

En effet, les RD16 et 16a représentent une alternative lorsque le trafic de la RD1206 est ralenti, voire saturé, notamment à l'approche de l'agglomération de Valserhône. Le trafic pendulaire se reporte sur le réseau secondaire dont la géométrie et la capacité ne sont pas adaptées. Les vitesses sont élevées par rapport au gabarit de la route et un ressenti d'insécurité routière des riverains est omniprésent.

La commune souhaite signer une convention avec le département de l'Ain pour définir les conditions administratives, financières et techniques de réalisation de cet aménagement.

Cet aménagement consiste en :

- La création de 4 écluses matérialisées par des balises de type J11.
- La matérialisation de places de stationnement en long
- La mise en sens unique de la route de Sully (RD16a), sens autorisé Vanchy vers la RD1206
- La création d'un passage pour piétons entre l'église et la place de Vanchy.

La maîtrise d'Ouvrage de l'opération d'investissement sera assurée par la commune de Valserhône sans participation financière du département de l'Ain.

Cette convention durera tant que l'équipement restera en service.

Le conseil municipal,

Sur proposition de son président de séance,

VU le projet de convention entre la commune de Valserhône et le département de l'Ain, relatif à l'aménagement de la traversée de Vanchy, annexé à la présente délibération,

DECIDE

- D'approuver cette convention avec le Département de l'Ain pour l'aménagement de la traversée de Vanchy, RD16 (du PR 1+320 au PR 1+576) et RD16a (du PR 0+000 au PR 0+322).
- D'habiliter le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer cette convention et tous documents s'y afférents.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Nature de l'acte : Voirie

DELIBERATION 23.018

**CONVENTION D'AUTORISATION DE PASSAGE SUR UNE
PARCELLE PRIVEE DE LA COMMUNE POUR LE PASSAGE DE
DEUX CABLES ELECTRIQUES (Les Platières)**

Monsieur Gilles ZAMMIT informe le Conseil Municipal qu'ENEDIS, dans le cadre de raccordement électrique 36 KVa pour l'ATMB, a besoin d'autorisation de passage sur une parcelle privée de la commune.

Une convention de servitude dans le cadre du renforcement du réseau électrique doit être signée entre ENEDIS et la commune de VALSERHONE pour le passage d'un câble électrique sur la parcelle privée de la commune cadastrée section ZA parcelle 168 lieu-dit : Les Platières, chemin de l'Étang.

Le Conseil municipal,

Sur proposition de son président de séance,

Vu la convention ci-annexée,

Considérant l'intérêt du raccordement électrique pour l'ATMB,

DECIDE

- d'**APPROUVER** la convention avec ENEDIS pour le passage d'un câble sur la parcelle privée de la commune cadastrée section ZA, parcelle 168, lieu-dit les Platières, chemin de l'Étang.
- d'**HABILITER** le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer cette convention et tous documents s'y afférents.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION 23.019 COMPLEXE SPORTIF ET RECREATIF CREE SUR LA FRICHE INDUSTRIELLE SUR LA PLAINE D'ARLOD : DEMANDE DE SUBVENTION FEDER POUR L'EQUIPEMENT COMPLEMENTAIRE DE LA PISTE D'ATHLETISME

Monsieur Régis PETIT rappelle au conseil municipal que le projet de complexe sportif et récréatif créé sur la friche industrielle sur la plaine d'ARLOD comprend un équipement de piste d'athlétisme qui complète l'offre sportive et répond à une forte demande des clubs locaux.

Il ajoute que cet équipement n'a pas été inclus dans l'appel d'offres initial de la plaine de sports, et qu'il va faire l'objet d'une nouvelle consultation au 1er trimestre 2023.

Il informe que par conséquent les différents dossiers de demande de subvention pour l'aménagement de la plaine sportive d'Arlod dont ceux au titre du CPER et de la DETR déposés par la commune ne comprenaient pas les travaux d'aménagement de cette piste d'athlétisme.

Il fait part au conseil que la Région Auvergne Rhône Alpes en tant qu'autorité de gestion du fonds européen de développement régional (FEDER) a intégré dans son programme FEDER FSE+FJT 2021-2027 une priorité « approches territoriales ». Cette priorité se traduit par un appel à projet spécifique intitulé « accompagner les territoires non-urbains fragiles d'Auvergne Rhône-Alpes ». Il précise que les projets retenus par la Région sont des opérations structurantes de revitalisation des territoires qui s'appuient sur des stratégies locales de développement territorial et qu'elles doivent s'inscrire dans le cadre d'une des 3 actions finançables dont celle intitulée : « Renforcer l'attractivité des polarités rurales via le financement d'équipements structurants culturels, sportifs, de loisirs, associatifs et de services à la population ».

Il expose que le projet est éligible à cet appel à projet sur la base des critères suivants :

- la commune est membre d'une communauté de communes, donc défini en territoire non urbain dans cet appel à projet ;
- le projet de piste d'athlétisme fait partie intégrante du projet structurant de complexe sportif et récréatif créé sur la friche industrielle sur la plaine d'Arlod ;
- il participe à la stratégie de revitalisation de la commune de Valserhône développée dans la convention Petites villes de Demain valant ORT signée avec l'Etat et la CCPB le 27 février 2023 et dans la convention Contrat de relance et de transition écologique signé entre l'Etat et la CCPB le 20 janvier 2022.

Sachant que le taux d'intervention FEDER est de 40% pour les opérations réalisées sur le territoire ex-rhônealpin, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Dépenses	Recettes
<p style="text-align: center;">1VRD- TERRASSEMENTS - REVETEMENTS 537 095,00</p> <p>2 EQUIPEMENTS SPORTIFS 93 500,00</p> <p>3 ECLAIRAGE 73 050,00</p> <p>4 ESPACES VERTS 79 940,00</p> <p>Total global en HT : 783 585,00</p> <p>TVA156 717,00</p>	<p>FEDER 40 % du montant HT : 313 434,00 €</p> <p>Commune de Valserhône 626 868,00 €</p> <p>(Reste à charge)</p>
<u>TOTAL dépense TTC : 940 302,00 €</u>	<u>TOTAL : 940 302 ,00€</u>

Le conseil municipal,

Sur proposition de son président de séance,

VU l'appel à projet de la Région spécifique intitulé « accompagner les territoires non-urbains fragiles d'Auvergne Rhône-Alpes »,

VU le projet de piste d'athlétisme au stade du DCE,

VU la convention Petites villes de Demain valant ORT signée avec l'Etat et la CCPB le 27 février 2023 et la convention Contrat de relance et de transition écologique signé entre l'Etat et la CCPB le 20 janvier 2022,

CONSIDERANT que ce projet répond aux critères d'éligibilité définis dans cet appel à projet ;

DECIDE

- **D'APPROUVER** l'opération de piste d'athlétisme intégrée dans le projet de plaine de sports d'ARLOD,
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à déposer le dossier de candidature l'appel à projet sollicitant la subvention FEDER pour le projet de piste d'athlétisme intégré dans la plaine sportive d'Arlod,
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire ou l'adjoint délégué à signer tout document ou annexe s'y rapportant.

Régis PETIT : « C'est une délibération qui revient sur la capacité de faire accompagner le dossier de complexe sportif et récréatif sur la friche industrielle de la plaine d'Arlod par une demande de subvention au FEDER, en direction de l'Europe, donc. Demande de subvention FEDER pour l'équipement complémentaire de la piste d'athlétisme, vous savez que la piste d'athlétisme, c'est un dossier complémentaire, presque adjacent avec le dossier, tel qu'il avait été lancé à l'époque, de plaine de jeux et de sports, la piste d'athlétisme n'avait pas été raisonnée dans un premier temps. Les clubs et puis, les scolaires aussi, à travers les coordonnateurs d'éducation physique, nous avaient fait remonter une exigence assez forte qu'on a fini par entendre. Cette piste viendra donc compléter dans une boucle au plus près du futur cheminement des berges du Rhône, viendra compléter l'ensemble des équipements. Voilà, cette subvention, ce soir, qui est demandée au FEDER, on n'avait pas encore eu le temps de la réclamer dans le cadre du dossier. Je vous invite, c'est assez évident, à la voter ce soir. Est-ce qu'il y a des commentaires particuliers ? Je t'en prie, Sead. »

Sead KONJEVIC : « Merci. C'est juste une question. La demande au FEDER est à 313 000 €, et donc, les restes à charge pour la Commune : 626 000 € environ. 626 868 €. Ça, c'était bien, ces 626 000 € étaient déjà dans le plan de financement de la plaine de tous les tableaux que l'on a vus avant ? »

Régis PETIT : « Oui, sans équivoque, et on va retrouver l'impact global du coût de la piste d'athlétisme dans les derniers tableaux qu'on va aborder ce soir, qui ont été un peu revisités. En revanche, dans les tableaux de cofinancement, sur lesquels, encore une fois, on reviendra, on n'a pas, évidemment, par prudence, impacté, j'allais dire positivement, la perspective d'un accompagnement FEDER. Ce sera la cerise sur le gâteau, si je peux m'exprimer ainsi. J'ai répondu, Sead, à ta question ? C'est sûr qu'un accompagnement FEDER sur la piste, ce serait quand même très intéressant. À hauteur de 40 %, c'est clair qu'on ne va pas cracher dessus. OK »

Sead KONJEVIC : « Question rapide : donc, on abordera, je pense, plus tard, le mode de financement de ces 600 000 € ? »

Régis PETIT : « Bien sûr. C'est le tableau dont je parle, Sead. »

Sead KONJEVIC : « OK. »

Régis PETIT : « Dans le ROB, notamment, dans les documents ultimes de cette présentation de ce soir et

dans le débat qui va nous occuper, tu vas retrouver, grâce à Laurent et Anthony, un tableau tout à fait exhaustif, sur les années qui nous occupent encore, c'est-à-dire de 2023 à 2026. On va retrouver les grands fondamentaux concernant les accompagnements financiers de la plaine. Ça fait l'objet de cinq ou six slides, ce soir. Donc, si tu veux, on se re-projette dans quelques dizaines de minutes, un peu plus. Mais oui, on va retrouver tous ces sujets. Bien. Qui est contre la 23.019 ? Six. Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ (6 contres : Christiane RIGUTTO, Frédérique ODEZNE, Marielle BERGERET, Jean-Yves GAY, Sead KONJEVIC et Anthony GENNARO)

DELIBERATION 23.020 RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Monsieur le Maire rappelle que l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose aux communes de plus de 3 500 habitants qu'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette soit présenté au conseil municipal dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget.

Le budget primitif de l'année 2023 sera voté le 11 avril 2023.

La présentation de ce rapport doit donner lieu à un débat, dont une délibération doit prendre acte de la tenue effective.

Est ainsi joint en annexe de la délibération le rapport comprenant :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la collectivité portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Egalement doivent être présentées, les informations relatives :

1° A la structure des effectifs ;

2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

3° A la durée effective du travail dans la commune.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte de la tenue du Débat sur les Rapports des Orientations Budgétaires 2023.

Le Conseil municipal,

Sur proposition de son président de séance,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et D.2312-3,

VU l'article 107 de la loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 dite loi NOTRe,

VU le rapport d'orientations budgétaires retraçant les informations nécessaires au débat d'orientations budgétaires transmis à chaque membre du conseil municipal,

CONSIDERANT que le vote du budget interviendra le 11 avril 2023,

CONSIDERANT l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants d'organiser un débat d'orientations budgétaires dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget,

CONSIDERANT que le débat d'orientations budgétaires doit s'appuyer sur un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

CONSIDERANT que pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce document doit comporter également une présentation de la structure, de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs, de la durée effective du travail dans la commune ainsi que l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel,

CONSIDERANT que ce rapport doit donner lieu à un débat et faire l'objet d'un vote,

Régis PETIT : « On va rentrer par la délibération 23.020, non pas dans le DOB, mais dans le ROB. C'est une sorte de rapport sur les engagements futurs concernant cette année 2023, mais en allant un tout petit peu plus loin sur les prospectives financières et budgétaires, la séquence la plus importante, j'allais dire, c'est celle qui va nous occuper le 11 avril, le soir, pour le coup, du vote du budget 2023. Pour ceux qui sont conseillers communautaires, vous allez retrouver... peut-être faudra-t-il passer un peu plus rapidement dessus ce soir, vous allez retrouver des slides auxquelles on a été déjà confrontés dans le temps du débat communautaire à Génissiat, l'autre soir. Ce sont les 22 premières. Moi, je vous invite à regarder ça assez rapidement, il s'agit de rappeler les grands contextes sociaux et macroéconomiques, ce contexte inflationniste à forte caractéristique... je ne trouve plus le mot, mais il me reviendra.

On a quelques projections, on est, pour autant, formellement obligés d'avancer, ce soir, slide par slide. Donc, on y va. Pour ceux qui ont des difficultés à... c'est assez clair sur l'écran, sinon, vous avez le format papier. Les éléments réglementaires, ce sont ceux dont je parlais, c'est le contexte général de ce budget 2023. Je ne sais pas si vous voulez... aidez-moi à comprendre quelles sont vos attentes. Est-ce que vous voulez que je lise paragraphe par paragraphe ou est-ce que sur chaque slide, il y a des choses qui pourraient vous avoir interpellés ? Vous me dites.

Le contexte économique et financier, vous le connaissez désormais, la croissance atteindrait, c'est encore un conditionnel, ça n'a pas encore été complètement validé, a pu atteindre 2,7 % en 2022, il y a 1 % de croissance qui serait projetée pour 2023 dans le cadre du projet de loi de finances. Les prévisions d'autres organismes sont plus basses, en particulier à la Banque de France, qui envisage, elle, une croissance plus faible, nettement plus faible, à 0,3 %. La Commission européenne n'est guère plus optimiste, à + 0,4 %. Vous savez de quelle façon le rebond économique très marqué en 2021 a pu être fragilisé, notamment, par le début de la guerre en Ukraine, d'une part, et puis, la forte hausse du prix des matières premières, qui a pu en résulter. En 2023, l'activité serait principalement soutenue par la consommation des ménages. Tout cela est à prendre avec beaucoup de pincettes. Il n'y a pas meilleur économiste que celui qui analyse la situation telle qu'elle a pu être. Les économistes sont beaucoup moins performants dans leur proactivité.

Le taux de chômage, lui, s'établit à 7,4 %, c'est la divine surprise, même si le rapport au travail semble évoluer d'une manière assez significative. L'inflation serait, en 2022, établie à + 5,3 % après à peine 1,6 % en 2021. C'est le grand retour de l'inflation, chacun a pu s'en rendre compte. Elle est projetée, cette inflation, au niveau de la loi de finances, à 6 % en glissement annuel jusqu'à la fin de l'année 2022. Elle diminuerait néanmoins, en 2023, à + 4,2 % en moyenne annuelle, tout ça relève d'estimations qui sont encore, ou contestées, ou contestables.

Ce contexte inflationniste, on y reviendra tout à l'heure, à l'évocation de l'évolution des bases, parce que ça, par contre, ça va avoir des conséquences très précises et, pour le coup, très fortes, sur nos concitoyens et sur nous-mêmes, bien entendu. Le contexte économique et financier, la situation des collectivités locales, donc, là, les espèces d'analyse sur des situations globales concernant le bloc communal, les départements,

les régions...

On parle, sur le bloc communal, d'une épargne brute qui retrouve des niveaux de 2019 et avant, en moyenne, des investissements qui affichent un niveau quasiment similaire à l'avant crise sanitaire, en particulier, et un endettement, qui, bon an, mal an, indicateurs à l'appui, reste soutenable.

Les départements, eux, encaissent des fortes hausses de prix, intervenues dès le début de l'année et complétées par la revalorisation du point d'indice. On est sur l'évolution du point d'indice qui était attendue, puisque n'ayant pas bougé pendant des années, l'impact sur nos EPCI et sur nos communes en particulier, sur notre Commune, vous l'avez en tête puisqu'on a eu à l'aborder en demi-impact, j'allais dire, puisqu'on a un recul de six mois, en 2022, sur l'impact du dégel du point d'indice. Entendez que pour notre collectivité, c'est de l'ordre de 500 000 à 600 000 €, ce qui n'est quand même pas une paille et très faiblement compensé.

Le contexte économique et financier, les prévisions, on a une trajectoire pluriannuelle des finances publiques qui prévoit un retour du déficit de la nation sous le seuil de 3 % à l'horizon 2027, c'est un horizon, d'ailleurs, qui se décale, pour ceux qui l'ont observé, et observé la communication gouvernementale, on est désormais à 2027 pour un retour à l'équilibre. Cela étant, je crois que c'est relativement sage de reporter un peu des perspectives d'équilibre parce que ce n'est quand même pas la priorité du moment. Le déficit public, pour rappel, s'est établi en 2021 à 6,5 % du PIB, les critères de Maastricht ont littéralement explosé, mais la nécessité fait loi. En 2022, il s'établirait à 5 % du PIB, les choses iraient un tout petit peu mieux et le projet de loi parle donc d'un retour du déficit public sous ce seuil de 3 % à l'horizon 2027, je vous le disais.

Dans le détail, du point de vue des administrations publiques, la trajectoire tracée est une amélioration du déficit public par la diminution des dépenses en volume sur 2023, puis sur 2026 et 2027. On convoque toujours, quelle que soit la strate de nos collectivités, jusqu'au plus haut niveau de l'État, on convoque toujours, bien entendu, et on la guette, la question de la dépense publique. C'est quand même beaucoup plus facile à dire qu'à faire, notamment pour nous, à l'échelon local, qui voyons l'État se délester, année après année, à la fois en matière de compétences, et aussi et surtout en matière de coûts induits par ces compétences. C'est quand même le sport à la mode depuis une quinzaine d'années que de devoir assumer pour le compte de l'État un certain nombre de prérogatives et de compétences.

Les prélèvements effectués sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales s'élèvent, c'est un rappel, l'État nous le rappelle assez régulièrement, à 45,6 milliards d'euros, en hausse de 2,4 milliards par rapport à la loi de finances 2022. Donc, au-delà de ce que je disais, l'État a quand même pris conscience qu'il fallait calmer la baisse des accompagnements. On est donc, semble-t-il, un tout petit peu mieux accompagnés pour toutes les raisons qu'on connaît dans le contexte inflationniste qu'est le nôtre, on sera un peu plus accompagnés par l'État en 2023. Cette évolution, elle s'explique, par des fonds de soutien exceptionnels de 430 000 000 € en 2022 et 1 500 000 000 € en 2023 aux titres de la croissance des prix de l'énergie et de la hausse du point d'indice, partiellement compensée, la hausse de la DGF de 320 000 000 € hors effet de périmètre, et l'augmentation prévisionnelle de 183 000 000 € de la compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la cotisation foncière, la CFAE des entreprises concernant les locaux industriels en particulier ; et enfin, une croissance anticipée de 200 000 000 € du fonds de compensation de la TVA en 2023.

Une enveloppe globale attendue en augmentation de 320 000 000 €, je le disais, répartie de la façon suivante :

- 90 000 000 € sur la DSU, vous savez que ça, c'est une information importante pour nous parce que la DSU sur la Commune de Valserhône, c'est un vrai sujet et un véritable accompagnement ;*
- + 20 000 000 € sur la dotation de solidarité rurale ;*
- et 30 000 000 € sur la dotation d'intercommunalité.*

De manière exceptionnelle, l'accroissement de l'enveloppe ne sera pas prélevé sur le bloc communal, ce qui était, là aussi, un sport à la mode pendant beaucoup d'années, l'écrêtement sur la dotation forfaitaire ne sera pas appliqué en 2023. La dotation de compensation des EPCI devrait connaître une baisse limitée à - 0,7 %, en recul par rapport aux années précédentes de - 2 à - 2,5 % en moyenne.

La DSR, ce n'est pas la peine de s'attarder là-dessus. Les dotations politiques de la Ville, on n'est pas non plus tristement concernés, on espère le retour de Valserhône au cœur des grandes contractualisations politiques de la Ville, mais on a été exfiltrés en 2015 de ces politiques, scandaleusement d'ailleurs.

Concernant les communes nouvelles, je le redis parce que l'État est en train de, rapport de la Chambre nationale des comptes, d'ailleurs, regarder à nouveau la question des communes nouvelles pour, sans doute, provoquer un nouveau mouvement beaucoup plus significatif et d'ampleur beaucoup plus évidente que celui qui a été observé il y a trois ou quatre ans, qui a été déjà, au moment où on est, nous-mêmes, devenus Commune nouvelle, qui était un mouvement qui a été significatif, mais qui n'a pas finalement satisfait aux attentes de l'État.

Slide suivante, là, on peut passer assez rapidement, sauf à dire que sur la question du Fonds vert, c'est un sujet qu'on regarde de très près, notamment, à travers la question des friches de Goyot. On va avoir envie d'aller taquiner le Fonds vert, peut-être sur le sujet de la renaturation en ville, pas forcément sur la question des friches elles-mêmes, mais sur la question de la renaturation en ville, qui porterait la déconstruction, bien sûr, des friches, mais autour d'un dossier qui accentuerait beaucoup plus sérieusement et presque radicalement notre volonté vers cette renaturation dont je parlais.

Le bouclier tarifaire, Laurent. Tu y vas ? Que je reprenne mon souffle. »

Laurent MARTIN : « C'est une mesure, bien sûr, de la loi de finances, qui permettait à des collectivités d'avoir des bonifications au niveau de leur consommation énergétique. Donc, nous, on n'est pas trop concernés parce qu'en fait, grâce au syndicat « électricité », en fait, on a un tarif de kilowattheure qui est inférieur à ce qui est aidé par la loi. Donc, pour nous, c'est très intéressant cette année, pour l'année 2023, on en reparlera tout à l'heure, mais au niveau du bouclier tarifaire concernant l'électricité, en fait, c'est une mesure qu'on n'aura pas besoin de solliciter grâce au syndicat « électricité ». »

Régis PETIT : « ...d'un syndicat qui aurait joué contre les marchés, c'est ce qu'on a entendu ? En tout cas, ils ont bien joué. Je ne sais pas contre qui ils ont joué, mais ils ont bien joué. Ça, ce sont les critères d'appréciation du filet de sécurité.

Retenons le dernier petit paragraphe. On ne l'a pas fait cette année, on aura envie de regarder la question d'une délibération à partir des mois qui viennent pour instituer ce que nous avons le droit de faire, une taxe d'habitation sur les logements restés vacants, puisque vous le savez tous, vous ne l'avez pas tous pratiquée, d'ailleurs, mais certains d'entre vous ne payent plus de taxe d'habitation, pour certains, depuis même deux ans. Pour d'autres, ce n'est pas encore tout à fait le cas, mais on a donc la possibilité de réfléchir à cette question et on y réfléchira. Et on aura aussi, sans doute, la volonté, si elle est partagée dans cette instance, d'aller regarder la majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Donc ça, c'est un travail sur lequel on reviendra d'une manière assez évidente, y compris, lorsqu'on aura été capables de chiffrer ces évolutions et de quantifier les effets positifs que tout ça pourrait avoir sur nos futurs budgets.

Cela vaut le coup quand même de s'y arrêter, je l'ai dit tout à l'heure, on est entrés dans une période à fort caractère inflationniste et pour être honnête, on avait perdu cette habitude, mais vraiment. Le mot inflation ne s'était pas reconvoqué dans nos débats depuis une bonne dizaine d'années, peut-être même un peu plus, d'ailleurs. Ce tableau, il est très important parce qu'il vous montre comment ont pu évoluer les bases, c'est-à-dire les valeurs locatives depuis 1989. Pour les plus anciens d'entre vous, vous vous souvenez que l'inflation a été un sujet naguère, et que même, j'oserais le rappeler, elle avait certaines vertus au moment où nous autres, les anciens, on devait rembourser, par exemple, nos emprunts. Et à bien des égards, c'est une dynamique inflationniste qui facilitait ou qui rendait, en tout cas, l'impact de nos remboursements, infiniment moins douloureux. Mais pour le coup, sans aller au cœur de cette mécanique inflationniste qui est assez détestable, par ailleurs, ne retournons pas, même si ça a pu faire notre bonheur, que l'inflation, c'est intéressant. C'est vraiment quelque chose qui est tout à fait à combattre. Je le disais, ce tableau est important parce que même si nous n'étions plus habitués à composer avec l'inflation, désormais, c'est très clairement le cas depuis un peu plus d'une année. Et vous voyez qu'en 2022, ça a déjà eu une évolution très significative sur l'évolution des bases, l'évolution des bases, dont le calcul repose sur la mécanique inflationniste ou sur le spectre inflationniste. Et souvenez-vous de ça puisqu'on a, dans quelques slides, on a une évocation de comment vont évoluer les bases en 2023. Et comme l'inflation aura été très importante les derniers mois, l'évolution des bases va être radicalement impactante pour 2023, et on y reviendra dans quelques minutes, il y aura une grosse pédagogie à faire parce que l'emballement des bases va rendre presque, j'allais dire, inefficace, le choix qu'on va être amenés à faire, c'est une proposition dans le cadre du ROB, de stabilisation des taux. On aura beau, en effet, stabiliser le taux communal, l'impact de l'évolution des bases va faire que l'impact global du foncier bâti va être assez significatif l'année prochaine. Et je crois qu'il faudra en assurer la pédagogie et ne pas avoir peur de prévenir de ce choc parce que ça va quand même être assez significatif et c'est, comme dit Patrick : « marqué dans le texte », mais on y reviendra tout à l'heure. Ce tableau, il est quand même intéressant parce qu'il met les choses en perspective, et ce, depuis 1989, même pour ceux qui n'étaient pas encore nés en 1989.

Ça, l'État a reculé, par contre, sur certaines mises à jour, je crois que dans le contexte global qui est le nôtre, c'était plutôt la voix de la sagesse parce que la revalorisation des bases globales, ça aussi, quand ça va tomber, ça va faire mal. Je rappelle que cette revalorisation globale, elle n'a pas été engagée depuis 1970, pour mémoire. Donc, quand ça va descendre, ça va taper. Ça a été beaucoup discuté dans le contexte communautaire, on ne va pas y revenir. On s'est livrés à un exercice dans le champ communautaire et puis, finalement, le législateur est revenu en arrière et je crois qu'il a bien fait, là aussi. On rentre avec cette fiche 22, j'allais dire au cœur de notre sujet avec l'évocation des orientations politiques et budgétaires. D'abord, un petit rappel comme ça avait été le cas, d'ailleurs, dans le cadre du ROB 2022. Petit rappel, vous savez que beaucoup de nos documents, et similitude des formes, on avait dans le ROB communautaire, on avait eu à peu près la même présentation. On revient sur les prescriptions de la Chambre et on les détaille et on apporte quelques éléments rapides dans cette perspective. Il s'agissait de formaliser les relations entre la Commune et le CCAS, je crois pouvoir dire, et vous en conviendrez que ça a été réalisé. On aura, d'ailleurs, dans le corps du budget 2023 tel qu'il est présenté ce soir, vous le verrez, déjà, des démonstrations tout à fait objectives de cette réalisation. Il nous fallait :

- améliorer le processus d'attribution et de suivi des subventions aux associations. Très clairement, grâce à nos collègues élus en charge, cet effort, il a été réalisé, il s'agira année après année d'en parfaire la technique et la méthodologie, mais il a été réalisé ;

- corriger les écritures comptables et mises en conformité des annexes budgétaires. C'est en cours, ça n'est pas formellement derrière nous, je regarde Anthony et Laurent, mais c'est un effort de longue haleine et c'est vraiment tout à fait en cours ;

- fiabiliser l'inventaire et apurer les comptes d'attente. Même remarque, c'est en cours, mais c'est très long ;

- systématiser les engagements comptables et fiabiliser le rattachement. C'est réalisé ;

- mettre en place un plan pluriannuel d'investissement et des autorisations de programme. C'est en cours et on va beaucoup parler de ça ce soir ;

- intégrer le contrat de partenariat dans l'encours de la dette. C'est réalisé, c'est tout à fait clair et objectivement présenté ;

- élaborer un plan de redressement de la situation financière. C'est en cours, on y reviendra ce soir, dans les minutes qui viennent ;

- formaliser une politique de sécurité des systèmes informatiques. C'est tout à fait en cours, et vous verrez qu'on retrouvera cette prescription en espèces sonnantes et trébuchantes dans les perspectives d'investissement 2023, puisqu'on en a fait une de nos priorités et il y en a d'autres ;

- mise en œuvre du plan de redressement. J'y reviens en termes d'objectifs plus opérationnels avec la poursuite incessante de recherche d'économie sur les charges de fonctionnement et l'instauration de redevance de service public, en particulier, gelée depuis le plan « voirie » et la crise sanitaire, c'est-à-dire gelée, en fait, depuis à peu près cinq ans. Donc, aujourd'hui, on peut quand même considérer qu'après cinq années de gel de ces contributions et de ces redevances, l'heure est venue d'en réactiver le principe et la perception ;

- la plaine des sports d'Arlod avec, on verra tout à l'heure la sécurisation quasi-définitive du plan de financement, et bien entendu, la poursuite à terme des travaux, et les investissements 2023 avec une première évocation ce soir, là aussi en espèces sonnantes et trébuchantes, avec l'idée d'assurer, bien entendu, via des restes à réaliser, mais pas que, des travaux déjà actés et financés, les travaux courants, récurrents, en particulier.

Les résultats de fonctionnement : Laurent, je te passe la main. Le résultat de fonctionnement est significatif, mais il y a quelques explications à ça. »

Laurent MARTIN : « En fait, vous allez constater un résultat de fonctionnement et de l'investissement relativement important, mais en fait, c'est relativement simple à expliquer parce que l'année passée, si vous voulez, on avait encaissé un prêt en décembre 2021 de 19 000 000 €, donc, forcément, qui était fléché « plaine d'Arlod » principalement. Donc, grosso modo, quand on va rajouter des subventions qu'on a encaissées et les dépenses qu'on aurait payées au cours de l'année 2022, et bien, en fait, on va avoir un report au niveau du fonctionnement de l'ordre de 8 000 000 €, ce qui est aujourd'hui 8 600 000 € à reporter en fonctionnement 2023 et qui sera, lui, automatiquement re-fléché « plaine d'Arlod » par rapport à ça.

Et donc, sur la deuxième slide, on va avoir la même chose, quasiment. On est en gros à 11 600 000 € de dépenses d'investissement, 9 900 000 € de recettes d'investissement au cours de l'année et un report antérieur de 12 000 000 €, ce qui fait qu'on a un total de recettes de 22 000 000 € moins les 11 000 000 € de hausse, ce qui nous 10 992 000 € en jaune, pareil, de recettes au cours de l'année 2022.

À ça, il reste à réaliser des dépenses qui ont été signées au niveau du contrat en cours de la plaine d'Arlod à hauteur de 21 000 000 € et il nous reste à encaisser 4 800 000 € de recettes attendues, ce qui fait qu'il y a un solde des recettes moins les dépenses de 16 000 000 € à dépenser là-dessus, qui vont être financées par notre... ici, de 10 992 000 €, ici, et nos résultats de fonctionnement de 8 800 000 € qu'on avait tout à l'heure, on va en prendre 6 000 000 €, là, grosso modo, pour équilibrer cette section-là. Et donc, il y a une petite observation qui était marquée sur votre droite, là, il y aura de cette somme qui va rester : 2 332 000 €, qui sera fléchée aussi « plaine d'Arlod ». Voilà, c'est un peu un résumé de ce que je viens de vous dire. Je ne sais pas, Monsieur le Maire, si ça vous convient. »

Régis PETIT : « C'est un des temps importants, ce soir, puisque ce qui vous sera proposé le 11 avril au moment du vote du budget, c'est une stabilisation des taux d'imposition pour 2023. C'est-à-dire, c'est l'idée de conserver la trajectoire qu'on a fait évoluer l'an dernier, d'ailleurs, à l'initiative de la Chambre régionale, vous vous en souvenez, qui avait considéré dans son rapport que nous étions trop faibles en potentiel fiscal et en taux moyen par rapport à des communes de même strate. Donc, on avait fait cette évolution l'année dernière, on ne revient pas sur la trajectoire retenue l'année dernière, et ce qui vous est proposé et vous sera proposé le 11 avril, j'insiste, c'est une stabilisation des taux d'imposition concernant Valserhône pour 2023.

Évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement, on va lister ce qui va ressembler à autant d'évidence :

- on va anticiper une hausse des dépenses pour le combustible à + 400 000 €. Entre nous, c'est un exercice bien périlleux que d'avoir anticipé..., c'est aussi pour ça qu'il y a des décisions modificatives qui peuvent, comme ça, égrainer l'exécution budgétaire, dans la prise en compte de telle ou telle réalité calendaire. Il n'empêche, on anticipe une hausse des dépenses pour le combustible de 400 000 €, on aura, bien sûr, zéro charge liée à Mobi'Vals en 2023, mais redescendez sur les recettes et à l'inverse, il y aura zéro recette pour Mobi'Vals. C'est, maintenant, quelque chose qui est absolument neutre pour la Commune de Valserhône.

- La hausse du coût de l'énergie minorée, la bonne nouvelle pour 2023 dont parlait Laurent, on aurait pu ou dû encaisser un énorme choc lié à l'évolution du coût de l'électricité, sauf qu'on s'était rangés sous la bannière du SIEA et de sa capacité globale à négocier ce sujet-là, et visiblement, je suppose que ça a été confirmé. Je regarde Sebahat et Gilles. Ça a été confirmé samedi, si vous voulez en dire un mot. Est-ce que vous avez compris par quelle technique de négociation tout ça ne va nous coûter que le delta entre 1 200 000 €, j'allais dire le coût réel, et la prime du SIEA de 1 000 000 € ? C'est-à-dire pourquoi on ne va rechercher qu'à hauteur de 200 000 € pour 2023 ? Vous avez compris cette mécanique de marché ? »

Gilles ZAMMIT : « Je ne pourrai pas dire que j'ai compris la mécanique du marché, surtout sur la prime, je ne pourrai pas dire : « c'est ça et ça et ça ». Par contre, je sais que le calcul qui a été fait, la démarche du SIEA, a été vraiment une étude du marché. Ils ont quelqu'un qui est délégué à ça et qui suit le marché jour après jour et qui, à certains moments, a bloqué les prix et qui autorisait à avoir des prix bloqués pour une certaine période. Et chaque fois qu'il a pu le faire, et en suivant journalièrement le marché, est arrivé à obtenir des prix vraiment intéressants et surtout ne pas suivre ces augmentations puisque c'est vrai que ces augmentations de marché étaient très fluctuantes, montaient très haut et puis, redescendaient, et à chaque fois qu'il y a eu un pic vers la baisse, c'est là qu'il était intervenu pour fléchir ce prix qui était une référence et qui a fait après, sur l'année, le prix que nous avons obtenu cette année. Après, la prime, elle est exacte. Je crois qu'il y a un système de calcul, avec Enedis, de retour sur commande, je ne sais pas, de plafond, je n'ai pas les termes exacts parce que c'est vraiment très complexe, même eux, pour l'expliquer, ce n'est pas évident. Mais enfin, le résultat, il est là. »

Régis PETIT : « Merci, Gilles, pour ces compléments d'information. Entendons que ce n'est pas une garantie pour 2024 et encore moins pour 2025, mais c'est quand même bon à prendre pour 2023. On va avoir, ce n'est pas à ranger au rayon des bonnes nouvelles, par rapport à 2022, + 300 000 € d'impact du dégel du point d'indice. J'ai dit tout à l'heure que cet impact global serait de l'ordre de 550 à 600 000 €, évidemment, on prend + 300 000 € par rapport à l'an dernier sur ce sujet. On va avoir une hausse aussi assez mécanique de subvention du CCAS puisque la subvention va porter la question des ressources humaines au niveau du CCAS. On va retrouver ça dans les équilibres qu'on va détailler tout à l'heure, a contrario, on en dira un mot, on trouvera un 012 qui s'en trouvera être, lui, minoré. Pour faire simple, on va avoir un 65 majoré du coût des ressources humaines concernant le CCAS, mais on va avoir un 012 ressources humaines minoré par le fait que ces ressources humaines sont considérées comme battant

pavillon CCAS. Bien entendu, idem pour le fonctionnement, mais le gros décalage de l'ordre de 310 à 315 000 €, ce sont les ressources humaines.

Au rang des recettes, on n'a pas voulu prendre le risque de calculer une CFG supérieure à ce qu'elle fut en 2022, même si on connaît et on observe une dynamique transfrontalière plutôt très forte et qui n'a pas l'air de se démentir avec quelques bémols, notamment avec ce qui s'est passé quand même ce week-end autour du Crédit Suisse où ce rapprochement entre les deux grandes banques suisses va inmanquablement se traduire par des baisses d'effectif peut-être assez significatives concernant le secteur bancaire sur Genève. Mais il reste quand même que la dynamique macro-économique genevoise ne se réduit plus, comme ce fut le cas naguère, au seul secteur bancaire, que tout ça va beaucoup plus loin aujourd'hui, beaucoup plus diversifié, j'allais dire.

On affiche une stabilisation sur les dotations. La loi de finances qu'on a évoquée tout à l'heure a l'air d'être assez claire, de ce point de vue, il n'y a pas de baisse attendue de la dotation globale de fonctionnement et de la dotation de solidarité urbaine, ça n'a pas l'air d'être le cas, ce sera même, sans doute un tout petit peu l'inverse : la CFG, je le disais, calculée à peu près au niveau de l'année dernière, des ressources fiscales qu'on espère plus dynamiques ou assez dynamiques, et enfin, la traduction de l'évolution à 7,1 % des bases locatives, qui auront une heureuse conséquence à + 800 000 €, vous avez bien entendu, à + 800 000 € concernant les recettes de Valserhône, largement grignotés par, ça aussi, vous l'avez compris, par les coûts de l'énergie, le contexte inflationniste et le dégel du point d'indice, il n'est peut-être pas utile de revenir là-dessus.

Fiche suivante, tout ça, ce début de construction budgétaire 2023 relève de la prudence dont je parlais. Je m'explique. On a un 011 qui est en évolution mesurée. On n'a encore pas complètement arbitré ces sujets-là. On est, là, sur de premières propositions de ce que pourrait être le 011 sur 2023. Il s'agira d'aller, maintenant, ligne par ligne au cœur de ces propositions pour voir qu'est-ce qui pourrait être considéré comme moins impactant et qu'est-ce qui pourrait, recherche d'économie, faire baisser ce 011, en tout cas, par prudence, on le fait évoluer, vous le voyez, d'environ 150 000 €, ce qui, en pourcentage... Je ne sais pas si on l'a calculé en pourcentage, Laurent. Non ? 150 000 € sur une masse de six millions..., quelqu'un est capable de faire le calcul vite fait ? Tu es en train de faire le calcul, Mourad, ou... ? »

Mourad BELLAMMOU : « Essayer, oui. »

Régis PETIT : « Qu'on puisse l'avoir en pourcentage. En tout cas, on va essayer de faire un travail d'optimisation.

Sur le 012, qui est quand même le vrai sujet... 2,2 % ? Oui, ce n'est pas non plus si significatif que ça, c'est une évolution qui se veut être mesurée, mais ça n'empêche pas, quand même, un travail d'optimisation. Sur le 012, je passerai la parole à Isabelle. On l'affiche à presque 13 400 000 €. Pourquoi afficher à 13 400 000 € alors qu'on ne trouve plus au cœur de ce 012 les personnels CCAS et alors même qu'en réalisé 2022, on était à 12 885 000 €, mais avec le personnel CCAS ? La réponse est toute simple. On peut discuter de l'orthodoxie comptable et budgétaire, et la réponse est toute simple. Tu veux la livrer, toi, Isabelle ? On est obligés, ce soir, au niveau du ROB, et ce sera sans doute la même chose le 11 avril, au moment du vote du budget, on est obligés d'afficher un 012 à périmètre global, c'est-à-dire correspondant à la totalité des emplois inscrits au cœur de la collectivité. Autrement dit, on est obligés, ce soir, de projeter la situation de la collectivité, en matière de ressources humaines, comme si pas un poste n'était vacant. Donc, c'est la double peine en termes de présentation. On sait que ça n'augure que d'une bonne surprise et j'en veux pour preuve, pour ceux qui ont de la mémoire, la décision modificative qu'on a votée en septembre-octobre où on portait sur la question des ressources humaines par décision modificative où on passait de 12 900 000 € à 13 185 000 €, vous vous souvenez ? C'était en octobre, et le réalisé, lui, nous fait redescendre de 13 185 000 € à 12 885 000 €, mais ça correspond, évidemment à l'euro près, à ce qui est, effectivement, à ce qui a été consommé en 2022 à l'échelle de la collectivité. Donc, ce soir, on se fait un peu mal, parce que du coup, ça trouble un peu nos résultats de fonctionnement, mais finalement, on préfère le faire comme ça et Isabelle va s'attacher avec les services à un pilotage encore plus fin qui devrait, on l'espère, puisque l'impact du CCAS n'est plus dans ce 012, nous permettre d'approcher un réalisé 2023 à hauteur de 12 800 000 €, 12 900 000 €, en tout cas inférieur à 13 000 000 €, de toute évidence parce que ça ne pourra pas, vous l'avez compris, correspondre à ces 13 400 000 €. Là aussi, on verra si on maintient, sur le chapitre 022, un niveau de dépenses imprévues à hauteur de 200 000 €. Ce n'est pas certain. Peut-être qu'on sera à un chiffre un tout petit peu moindre, en tout cas, correspondant davantage aux réalisés 2022, 2021 et 2020 sur le sujet. Vous voyez qu'à chaque fois, les compteurs étaient à zéro sur la question des dépenses imprévues.

On a cette parenthèse sur le chapitre 65 concernant les autres charges de gestion courante avec, effectivement, un saut de 1 594 000 €, réalisé 2022 et ces 1 912 000 € qui, précisément, portent le poids des

ressources humaines concernant le CCAS. Donc, c'est ce qui explique, en tout point, et à juste proportion, ce décalage. Et puis, on a des charges exceptionnelles, Laurent, rafraîchis-moi la mémoire. »

Laurent MARTIN : « Cela, c'était le filet de sécurité, en fait, là-dessus, c'était ça. Après, le reste, je ne m'en souviens... Oui, c'est ça. Principalement, c'est ça, oui. On peut en faire un petit... Puisqu'en fait, il faut une petite explication pour... Donc, en fait, les filets de sécurité, comme on l'a vu dans les slides, précédemment, au départ, il y avait une histoire de CAF à ne pas dépasser. Donc, nous, au niveau de la CAF, on est juste en dessous du seuil d'obtention de cette prime. Donc, apparemment, cette prime, elle était confirmée par un arrêté, et pour la percevoir, ils vont sûrement vérifier nos comptes qu'on soit bien à peu près dans la CAF et en deçà. Si on est dans la situation au-dessous, on va garder l'argent, autrement, il faut prévoir, éventuellement, si on est en dessus, de le restituer au niveau des impôts. Voilà. Tout simplement, c'est ça. »

Régis PETIT : « Donc, par prudence, Laurent installe ces 478 000 € au cœur de la dépense potentielle. Concernant les recettes, on a donc, Laurent l'évoquait, le résultat de fonctionnement reporté, on a des produits des services. Petite parenthèse, on a des produits des services qui sont en évolution. Tu confirmes ton chiffre de 3 154 000 €, Laurent ? »

Laurent MARTIN : « Tout à fait. En fait, le produit des services, c'est lié, comme on avait dit tout à l'heure, à la charge qu'on a, 1 000 000 € au niveau de l'énergie et on a une prime de 1 000 000 € qui vient en recettes pour diminuer l'impact du coût de l'énergie. Donc, ce qui fait que, globalement, le net, il est bien autour de 250 000 €, mais on a, en charge, 1 200 000 € de dépenses énergétiques, et en recettes, il y a la prime qu'on avait vue tout à l'heure de 1 000 000 €, uniquement pour 2023. »

Régis PETIT : « Là aussi, Laurent a voulu jouer la prudence. Quand vous regardez le déroulé 2020, 2021, 2022, 2023 sur le chapitre 70, au-delà du million dont vient de parler Laurent, là, précisément, sur le sujet du SIEA, on est sur un scénario de produit des services inférieur à ce qu'il fut en 2022, à 2 398 000 €. Si on ne tient pas compte du million dont parlait Laurent, on le projette à 2 150 000 €, 150 000 € en dessous, par prudence, de ce qui a été observé en 2022. »

Laurent MARTIN : « En 2022, on était à 2 400 000 €, et on passe à 3 150 000 €. »

Régis PETIT : « Oui, mais c'est ce que je dis. Tu passes à 3 100 000 € parce que tu as 1 000 000 € de recettes SIEA. »

Laurent MARTIN : « Voilà. Tout à fait. »

Régis PETIT : « Si tu soustrais le million aux 3 154 000 €, tu n'as plus que 2 154 000 €, comparés aux 2 398 000 € réalisés en 2022, c'est donc un scénario prudent. »

Laurent MARTIN : « Oui. Après, il y a forcément des ressources qu'on n'a pas en 2023 qu'on avait en 2022. Mais, bon, grosso modo, voilà. »

Régis PETIT : « De toute façon, ce genre de débat, il est toujours tranché au moment du réalisé de l'année suivante, donc on verra bien au moment du réalisé si on observe de gros décalages sur la prévision. On est quand même sur des scénarii qui, le plus souvent, et chapitre par chapitre, sont relativement prudemment construits. »

OK. Tableau suivant, Laurent, où, là, on rentre dans ce qui construit sur les concours financiers... sur ce qui construit, au fond, notre relation avec, ou nos budgets annexes, ou nos collectivités d'accompagnement :

- le cinéma, vous voyez qu'en 2020, on avait été obligés d'imaginer une subvention d'équilibre très significative : crise sanitaire, écroulement des recettes, impossibilité de mobiliser du chômage partiel puisque personnel communal, donc 220 000 € de subvention d'équilibre. En réalisé n-1 : 100 000 €, en réalisé n, on a réinjecté à nouveau 211 000 € sur le cinéma, et comme les choses se sont quand même, en fréquentation, plutôt redressées, ça nous permet d'imaginer en 2023 une participation en subvention d'équilibre d'à peine 52 000 €, ce qui est plutôt intéressant à observer.

- La participation « piscine », CCPB, ça ne bouge pas depuis toutes ces années, depuis 10 à 12 ans, elle est arrêtée à 250 000 €, une participation de Valserhône sur la Communauté de communes.

- La participation du CCAS, je n'y reviens pas. Évidemment, elle est en explosion, mais elle porte les ressources humaines.

- Les subventions aux associations sont en très légère évolution, tout à fait contenues. Ne considérons pas l'année 2021 comme, de ce point de vue, une année de référence, vous savez tous pourquoi. On avait demandé à notre tissu associatif qu'il nous accompagne dans les efforts nécessaires et finalement suffisants au cours de cette année-là ;

- parc naturel du Haut-Jura : 12 000 € ;

- le SIVOM du Grand Crêt d'eau : 15 000 € ;

- le syndicat du Plateau de Retord : 25 000 €. On est sur des évolutions tout à fait contenues ;

- Et le SIEA, à hauteur de 8 000 €. Je ne sais pas pourquoi on a remis la subvention commune du Teille. Cela avait été quelque chose de très factuel en 2019, vous vous souvenez, à la suite de l'assez terrifiant tremblement de terre de la Commune, d'une commune, d'ailleurs, qui ne s'en est pas remise, pour ceux qui ont vu les derniers articles les concernant, c'est encore très compliqué. Mais je pense qu'on va pouvoir l'enlever, Laurent. On va pouvoir enlever cette ligne. C'est un stigmate du passé. Il y a des attributions de compensation d'investissement là-dessus.

- On est sur les 74 000 € sur des dossiers assez classiques, Laurent. En revanche, sur l'attribution de compensation d'investissement des eaux pluviales, les 533 000 €, c'est la nouvelle évaluation du dossier du Piccoli, qui, cette fois, démarre. Vous vous souvenez qu'on l'avait évalué en trois efforts annuels de 400 000 €. Il semblerait que, tristement, souvenez-vous, d'ailleurs, de cette observation, parce que dans le tableau de financement de la plaine, on va le revoir, tristement, on soit aujourd'hui, à plus de 1 600 000 €. Je regarde Serge parce que... »

Serge RONZON : « Le total, c'est 1 800 000 € en sachant qu'il y a à peu près 200 000 € qui seront financés par la régie, puisque ça concerne l'assainissement. Après, on a subi la revalorisation, l'indexation des tarifs puisque la première estimation avait été faite en 2019 ou 2020, donc on est dans cette période inflationniste que tu évoquais tout à l'heure et finalement, ça fait vite beaucoup d'argent pour les grosses opérations comme ça. Mais on espère bien commencer cette année, oui. C'est bien parti, là. »

Régis PETIT : « Moi, je serai partisan de démarrer le plus tard possible, mais je crois qu'à un moment donné, il faut quand même y aller. »

Serge RONZON : « Il faudra y aller, oui. »

Régis PETIT : « C'est un dossier important, y compris et surtout pour montrer patte blanche au niveau aussi des services de l'État. Il est temps d'engager le Piccoli, on s'y est engagés. Petit rappel, on est dans des cas de figure assez particuliers. C'est la régie qui est en maîtrise d'ouvrage, qui pilote donc le chantier, qui sera, en réalité, à 90 % financé par la Commune de Valserhône. C'est le véhicule. Qu'on soit dans cette maîtrise d'ouvrage un peu indirecte ou qu'on soit en maîtrise d'ouvrage directe, ça ne change pas beaucoup la nature et le volume d'accompagnement. »

Serge RONZON : « C'est le principe de financement des eaux pluviales qui est fait par un budget général, en l'occurrence, là, c'est le budget général de Valserhône, qui va passer à la CLETC, oui, et puis, qui est donc payé par les attributions de compensation. »

Régis PETIT : « Et ce sera la même chose pour les autres communes du Pays Bellegardien lorsqu'elles seront, elles-mêmes, concernées, bien sûr. »

Serge RONZON : « Elles le sont déjà, d'ailleurs. »

Régis PETIT : « Elles le sont déjà, pour certaines d'entre elles. Christophe. »

Christophe MAYET : « Simplement sur cette diapositive, il y a quatre lignes où c'est marqué : « à arbitrer ». Je ne l'avais pas vu, et là, je viens de le voir, donc c'est à arbitrer aujourd'hui, ou en fait, c'est un reliquat de quelque chose ? »

Régis PETIT : « On va retrouver, la question des aides à achat « véhicule assistance » et de ravalement de façade aussi. On retrouvera ça sur les dernières slides, où, on a encore, effectivement, entre nous, des arbitrages à faire. Par contre, Laurent, sur la question des enfouissements de réseau et des fonds de concours, un petit... Attends, simplement, Sead, ce que je te propose, juste qu'on sache ce qu'il y a derrière le « à arbitrer » sur l'enfouissement de réseau et les fonds de concours. »

Laurent MARTIN : « En fait, on a à partir de 2023, des fonds de concours inversés, des enfouissements de réseau, des nouvelles dépenses, elles sont dans vos enveloppes que vous avez déterminées. Donc, tout ce qui avait été décidé auparavant, ça sera dans les restes à réaliser. Donc, toutes les dépenses nouvelles qui sont à partir de 2023 que vous allez arbitrer prochainement, elles ne sont pas mentionnées là-dedans, elles seront à dire : « à quel montant », « à quelle hauteur », et ainsi de suite. »

Régis PETIT : « Ce sont quand même des sujets qu'on pourra clarifier avant de voter le budget le 11 avril, puisque tout ce qui est présenté ce soir peut faire encore l'objet d'affinement, notamment sur des partis pris concernant le budget primitif qu'on vient d'aborder. Sead. »

Sead KONJEVIC : « Justement, pour ces arbitrages, ce sera dans les différentes commissions ou en bureau municipal, ou en commission des finances ? »

Régis PETIT : « Tu me tends une perche que tu allais, de toute façon, me tendre. Il n'y a pas eu matériellement de commission des finances pour ce ROB, par anticipation concernant ce ROB. En revanche, il y a eu obligation formelle à ce qu'une commission des finances vienne s'intercaler entre le ROB et le vote du budget primitif. Je ne sais pas si on a une date qui a été imaginée ou imaginable, mais de toute évidence, d'ici à début avril, il va falloir qu'on cale une commission des finances. Mais, commission des finances qui ne nous interdira pas, qui ne pourra pas, d'ailleurs, nous interdire en séance le 11 avril, de revenir sur l'ensemble des prescriptions budgétaires et des choix budgétaires pour faire plus court.

Là, c'est une projection sur la fiscalité. On est, vous le voyez, sur un delta attendu d'environ 500 000 € en produit fiscal. Vous allez me dire : « on ne retrouve pas les 800 000 € correspondant à l'évolution, en pourcentage, de 7,1 des bases. » On perd à peu près 300 000 € quelque part et on perd ces 300 000 € au niveau, Laurent, de l'état du 12.59 par rapport au réalisé. »

Laurent MARTIN : « En fait, la différence des 800 000 €, c'était par rapport aux prévisions de base de 2022 parce que le réalisé 2022, il est plus élevé que la prévision de 2022, elle-même. Donc, l'écart est à comparer, on parle de BP à BP, donc du BP 2023 au BP de 2022. Donc, on avait plus en 2022 que prévu au départ, donc l'écart est un peu amoindri au niveau de la fiscalité. »

Régis PETIT : « C'est la difficulté de ce soir. On essaie de projeter un budget 2023 en le comparant à des réalisés, mais la mécanique d'observation des réalisés ne correspond pas tout à fait à ce qu'on est obligés, par exemple, de faire, et ça a été tout à fait le cas tout à l'heure concernant le 012.

On va passer rapidement sur les slides suivantes, peut-être, à commenter ce tableau sur la subvention de la Région, on avait encore un accompagnement sur la mobilité, de 378 000 € venant de la Région l'année dernière. On ne l'aura pas, bien entendu, en 2023, parce qu'on n'assume plus en 2023 la moindre charge concernant la mobilité. On a, de la même façon, ce delta entre 2022 en réalisé, et 2023, puisque le filet de sécurité dont parlait Laurent, à 478 000 €, il était au cœur, tardivement, certes, mais il a intégré le cœur du budget 2022 et on n'attend pas de filet de sécurité, a priori, en 2023, sauf divine surprise. Voilà pour cette slide. Là, on est sur quelque chose d'assez classique et de lissé par rapport aux réalisés 2020, 2021 et 2022, il n'y a pas de commentaire particulier. Là aussi, la prudence a prévalu.

Ça, c'est ce qui est aussi attendu sur des tarifications, c'est le produit des tarifications. Je ne vais pas le détailler, on a souvent projeté les situations presque à l'identique, en étant encore une fois, vous pouvez l'observer, relativement prudents. C'est l'idée. On projette 58 000 € de recettes concernant les activités périscolaires en moins, c'est la prudence.

Sur la restauration collective, on est aussi à 25 000 € en retrait, c'est le même réflexe qui prévaut. Donc, pas grand-chose à redire là-dessus. Et puis, concernant le cinéma, on projette des recettes autour des entrées, on a plutôt de bonnes surprises en ce moment. C'est vrai que la programmation est plutôt sympathique et qu'il y a des films. Il y a surtout des films, donc la programmation est sympathique, donc il y a une dynamique de recettes qui s'observe. Je parle sous couvert, Sandra. C'est pour ça que vous voyez, on a des perspectives de recettes qui sont au-delà de la prudence nécessaire dont je parlais, qui sont plutôt à la hausse, à observer. Vous savez qu'une saison de cinéma, c'est long et ça peut s'écrouler vite.

La fiche suivante. Quelque part, c'est une façon, encore une fois, avant la disparition pure et simple des services communs. Ce tableau, il regarde la question dont on interagit avec surtout la Communauté de communes, et dans le cadre des services communs et de la refacturation, dans les deux sens, d'ailleurs. Il arrive à Patrick de nous facturer des choses et dans des proportions plus importantes, évidemment, on lui refacture, nous-mêmes, des coûts de fonctionnement induits. Ce tableau appelle des commentaires de votre part ? Oui, Christophe. »

Christophe MAYET : « Moi, il apporte une remarque parce qu'effectivement, comme tu l'as dit, il y a la suppression des services communs, or, aujourd'hui, la contribution de la Communauté de communes, elle est de 520 000 €, j'arrondis, 515 000 €. D'ici au budget, Régis, ce qui serait intéressant, c'est de voir l'impact positif ou négatif de ces suppressions de services et notamment, je pense que ça ne doit pas coûter plus cher, notamment à la Communauté de communes parce qu'on représente aussi les contribuables. Et je pense aussi que d'un point de vue de Valserhône, on doit, sur ce point, avoir des économies, tu les as déjà fléchées, mais d'ici au budget, ce serait bien d'avoir un focus sur ce que cela va coûter à Valserhône en termes d'économie et surtout des garanties que ça ne coûte pas plus cher en Communauté de communes parce qu'indirectement, on est aussi garants de ceci. Enfin, c'est juste une remarque. »

Régis PETIT : « Non, mais c'est, en tout point, une bonne remarque. Avec ce petit point de difficulté, sur 2023, où vous allez avoir des services communs qui vont perdurer sur des calendriers qui leur sont propres, ça va s'arrêter plus vite concernant les services un peu opérationnels, le patrimoine bâti et le bureau d'études en particulier. Ce sera peut-être un peu plus long concernant les grands services « support ». 2023 va être encore cette année de transition assez douloureuse pour être honnête. Donc, une année de transition, on va commencer à observer ces jeux, à la fois de chaises musicales et ces jeux de rééquilibrage budgétaire et financier. J'allais dire : « on aura le fin mot », une fois qu'on abordera et qu'on évaluera, tous ensemble, le réalisé 2024. C'est-à-dire, la première année, auront été complètement détricotés les services communs, et du début de l'année à la fin de l'année, 2024, on aura fonctionné, les uns et les autres, en toute indépendance. Et ce réalisé 2024, dans la projection, notamment concernant le 012, il nous apportera, il fera la démonstration de, ou bien, les services étaient mal compensés, des deux côtés, ou bien, en réalité, on n'était pas loin du compte. En tout cas, c'est difficile de supputer aujourd'hui, mais il faudra effectivement être très vigilant. C'est un boulot qui va nous occuper. Enfin, je regarde Isabelle en particulier. On a 11 réunions qui sont projetées, rien que cette semaine. C'est un Brexit, c'est un Brexit, avec les conséquences d'un Brexit, avec les perspectives aussi d'un Brexit. Les Anglais sont des grands courageux ou peut-être de grands inconscients. Ils sont encore à l'évocation des perspectives d'un Brexit. Donc, on verra bien la réponse, en tout cas, à ce qui est à considérer comme un choix fort d'élus et qui sera assumé. Elle viendra d'une manière très précise, Christophe, en 2024, même si mois après mois, pourra commencer à livrer les indicateurs de cette déconstruction. »

Christophe MAYET : « À la différence du Brexit, c'est que si on faisait revoter les Anglais aujourd'hui, je ne suis pas sûr qu'ils partent parce qu'il y a eu de la politique et ils ont été mal conseillés, donc on va éviter de faire la même erreur que nos amis Anglais. C'est pour ça qu'à mon avis, et effectivement, Régis, tu l'as bien dit, on ne saura qu'à la fin de 2024, mais je pense que d'ici au budget, en ce qui concerne Valserhône et la CCPB, on doit quand même avoir des indices, des estimations, je le dis parce que j'en ai déjà vues, donc je pense que c'est important que lors du vote du budget, on ait ces estimations et ces orientations pour rassurer tout le monde que ça soit bien pensé et maîtrisé. »

Régis PETIT : « On pourra peut-être regarder, comment entre ce soir et le vote du budget lui-même, on peut commencer à projeter un peu une réalité qui, je le dis par parenthèses, et je te l'ai dit, est à la fois arithmétique, mais profondément humaine aussi. Donc, chacun a bien compris que ce détricotage, il aura des conséquences, bien sûr, encore une fois, budgétaires, c'est peu de le dire, et il aura aussi des conséquences, on parle de ressources humaines et dans « ressources humaines », il y a l'humain, et qu'il faut un peu de temps, et donc, des calendriers pour encadrer et veiller, en tout cas, à ce que cette transition soit, pour les uns et pour les autres, j'insiste, la moins douloureuse possible et correspondant au plus près à ce qui a pu fonder cette décision. Tu dis : « les Anglais, s'ils votaient aujourd'hui », mais le Brexit a été voté il y a au moins cinq ans. Donc, peut-être faudra-t-il attendre, avoir ce délai d'environ quatre ou cinq ans pour convenir de « on a fait une bêtise » ou « effectivement, c'était, en tout point, ce qu'il fallait faire ». En tout cas, le réalisé 2024 nous éclairera et puis, plus près de nous les évolutions budgétaires au fil des mois. Excuse-moi, Sead. »

Sead KONJEVIC : « Ça va être rapide. Est-ce qu'on va évoquer cette budgétisation dans la suite ou pas du tout ? Est-ce que c'est dans le ROB ? Cette séparation des services, est-ce qu'elle est évoquée dans le ROB, tout simplement ? »

Régis PETIT : « Ce qui est dans le ROB... c'est celle-ci, Laurent ? On a une petite allusion. C'est peut-être celle-ci, en partie basse, non ? »

Laurent MARTIN : « Oui, c'est ça. »

Régis PETIT : « Attends. Il me semblait que tu faisais allusion... agents sans convention. Sead, il me semblait qu'on avait... Si. Dans le cadre du bilan des services communs, je rappelle que le bilan qualitatif et quantitatif des services communs, ça avait été une prescription de la Chambre régionale si vous vous

souvenez bien. Donc, dans le cadre du bilan des services communs, qui a fondé notre décision, celle qui est annoncée ce soir, mais qui avait commencé à circuler dans un certain nombre de canaux, même en Conseil communautaire, de mémoire. Il nous fallait réinterroger l'efficacité des services communs et leur coût. Donc, ce qu'on a fait, une réflexion est en cours afin d'analyser les besoins de la CCPB, en lien avec sa propre capacité financière et puis, j'allais dire, en lien aussi avec les réalités financières et budgétaires de la Commune de Valserhône. Tout ça fonctionne en parallèle. Mais pourquoi on a eu ce débat ? Pour dire, tout simplement, que cette réflexion, elle n'est plus en cours, et que ce qui va changer au moment d'évoquer le 11 avril, tous ensemble, le vote du budget, on va acter cette discussion de ce soir. Très clairement, la discussion est derrière nous, Christiane le sait et tous ceux qui ont participé au Comité territorial et social de la semaine dernière, vendredi matin, le savent aussi, on a acté ce principe, on ne reviendra pas dessus. Il faudra que, bien sûr, entre la séance de ce soir et le vote du budget, on ait trouvé les bonnes formules pour, à la fois, reprendre les remarques de Christophe, et reprendre les remarques des uns et des autres et d'actualiser cette discussion dans le cadre du ROB de ce soir. »

Isabelle DE OLIVEIRA : « Juste dire qu'on ne trouvera pas forcément le delta, on va dire, économisé d'un côté et consommé de l'autre au niveau Communauté de communes puisque cette restructuration va prendre un an et on sera vraiment au réel, on va dire, au 1^{er} janvier 2024, on aura notre personnel Valserhône et la Communauté de communes aura tout son personnel communautaire. Cette année est une année de transition. Il y aura une première partie qui sera au 1^{er} juillet et une dernière partie au 31 décembre 2023. »

Régis PETIT : « Oui. Pour finir sur cette discussion très spécifique des services communs, il faut être extrêmement cohérent. On a, avec beaucoup de méthode et de méthodologie, on a fait analyser, par nos propres services, la question de la relation entre Valserhône et la Communauté de communes via les services communs. Tout ça a livré une évaluation très fine de « qui fait quoi pour qui ? ». Et on a pu se prévaloir de cette évaluation très fine. À partir du moment où on a, par cette évaluation, acté une décision forte concernant l'avenir ou le non-avenir des services communs, il faut que quand même, c'est la moindre des cohérences, on puisse rapidement démontrer que par la fin des services communs, Valserhône optimise des ressources humaines à juste proportion, c'est-à-dire au plus près de ce que l'évaluation avait démontré, sinon, c'est une forme de malhonnêteté. Du côté de Patrick, il fera la même démonstration avec une réorganisation fonctionnelle qui, je suppose, se trouvera être encadrée par les limites actuelles des participations communautaires aux services communs. Je ne sais pas si je me fais bien comprendre, mais je crois que c'est assez clair. Donc, ce que je retiens de l'observation de Christophe, c'est que ces démonstrations, qu'on fait aussi au niveau de la Chambre, elles appelleront des réajustements et des évocations assez régulières dans le temps communal et dans le temps de nos conseils municipaux en particulier, pour dire comment on chemine, poste après poste, problématique de ressources humaines après problématique de ressources humaines, pour atteindre un objectif qui, encore une fois, doit être très près de ce qu'on déclarait vendre à la Communauté de communes. À ce petit bémol près que l'arithmétique et l'humain, faire cohabiter ces deux réalités, ça nous amènera sans doute à quelques déperditions de poste, mais il ne faudra pas non plus que cette déperdition soit trop significative, sinon c'est toute la méthodologie qui pourrait en être remise en question.

OK. La fiche suivante, Laurent, c'est proche, quand même, de ce que tu as déjà un peu évoqué tout à l'heure. Tu veux recompléter là-dessus ? »

Laurent MARTIN : « Un petit focus parce que c'est quand même intéressant. En fait, ici, vous avez un tableau synthétique qui représente, en début de tableau, le calcul de votre CAF brute entre les dépenses et les recettes, la CAF brute ici, avec une correction ici, comme j'ai dit tout à l'heure, du filet de sécurité qu'on doit avoir cette année, si on conserve ou pas, donc, pour avoir une CAF brute corrigée. Après, on enlève, en fait, le capital des emprunts qu'on doit rembourser chaque année et on arrive, après, à une CAF nette qui nous permet d'investir tout au long de l'année. Et donc, en dessous, vous avez le capital des emprunts à chaque 1^{er} janvier et après, ça vous calcule indirectement votre capacité de désendettement. Donc, là, sur la première... ici, ça va être en 2022, on était à 9,27 années de capacité de désendettement. En 2023, je ne sais pas si vous vous souvenez, mais en octobre ou début novembre 2023, on devra rembourser les 19 000 000 € de la plaine d'Arnod. Là, vous l'avez ici forcément, puisqu'en fait, c'est un calcul mathématique qui s'opère, ici, sans le remboursement des 19 000 000 €. Donc, en gros, c'est une indication de la capacité de désendettement de la Commune au fil du temps et la prévision pour 2023. C'est sûr que quand on va rembourser 19 000 000 € avec capacité de désendettement, en fait, ce sera difficile de calculer puisqu'on sera en négatif. C'est bon. »

Régis PETIT : « Plusieurs choses, c'est l'occasion de le dire parce que vous savez que ça avait été une observation de la Chambre régionale qui, en 2020, avait pointé une capacité dynamique de désendettement de l'ordre de 20 années, ce qui était, bien sûr, anormalement élevée. Cette année-là, vous vous en souvenez tous, on avait eu un remboursement exceptionnel d'un emprunt à hauteur de 1 475 000 €. Ça a écroulé

l'épargne brute de 2020, et comme on divise l'encours de dette, pour calculer la capacité dynamique de désendettement, on divise l'encours de dette par l'épargne brute, on avait atteint ces 20 années, vous vous souvenez ? Ça avait fait vraiment l'objet de longs commentaires.

L'année dernière, on avait plutôt bien restauré notre équilibre, dès 2021, on avait retrouvé une épargne brute plutôt significative. Cette année, on a une épargne brute qui est à nouveau obérée, ce qui est un comble, par la renégociation d'un emprunt de 1 963 000 €. Vous le retrouvez sur la ligne « refinancement de dettes », vous le voyez, là-haut ? Donc, là où on aurait dû avoir une épargne brute, en 2022, plutôt assez inespérée puisqu'on était hors filet de sécurité à plus de 4 300 000 €, petite parenthèse, il faut remonter à l'année 2014, en somme des trois communes historiques, pour retrouver une épargne brute aussi élevée, ce qui est quand même quelque chose d'assez remarquable et sur laquelle il faudra qu'on ré-insiste au moment du vote du budget. Bien sûr, d'une manière artificielle, il y a cette renégociation de 1 963 000 € qui vient, comme ce fut le cas en 2020, corriger cet indicateur, il reste que j'ai quand même demandé à Laurent d'en faire fi pour calculer la capacité objective de désendettement pour 2022 et on est bien à 9,27 années. On est bien, donc, en train de passer de 20 ans à 9,27 années, ce qui est plutôt sympathique. Petite observation, et qui mérite qu'on s'attarde, ces 9,27 années, elles tiennent compte du poids massif des 19 000 000 € qui sont encore au cœur de notre encours de dette. Ils sont encore dans les 39 461 000 €. Or, vous le savez, on se désengage des 19 000 000 € à la fin de cette année, et on va vous faire une proposition dans les slides suivantes sur la sortie de ces 19 000 000 €. C'est clair que quand on va retrouver des budgets moins artificialisés par la présence massive de ces 19 000 000 €, on y verra quand même plus clair dans nos présentations. Ce qui était quand même nécessaire de rappeler, cet accident, qui n'est pas un accident de parcours, qui est un accident de présentation des chiffres, comme l'a dit Laurent, ça sera encore bien plus significatif lorsqu'on aura remboursé, l'année prochaine, les 19 000 000 €, parce que dans la présentation comptable 2023, on va être à des années-lumière en moins, puisqu'on retrouvera l'impact des 19 000 000 € et que donc, on aura une CAF négative de 17 390 000 €, ce qui est complètement artificiel. »

Sead KONJEVIC : « C'est ce qu'on doit comprendre par le point d'interrogation, alors ? »

Régis PETIT : « Bien sûr. »

Sead KONJEVIC : « D'accord. »

Régis PETIT : « Bien sûr. Pourquoi ? Parce qu'aller sur cette réalité chiffrée... c'est là que le modèle comptable s'emballé. Aller calculer une capacité dynamique de désendettement sur cette année où, factuellement, tu rembourses 19 000 000 €, c'est juste... Regarde ce que ça pourrait te donner de diviser ton encours de dette cette année-là par une CAF négative de 17 000 000 €, ça n'a aucun sens. Donc, ce qu'on proposera l'année prochaine, en présentation, c'est d'afficher, parce qu'on a le devoir d'afficher ces remboursements et ces grandes masses, mais de calculer une capacité dynamique de désendettement qui s'en affranchit pour être au plus près de ce qu'elle est réellement. Je ne sais pas si... »

Sead KONJEVIC : « Oui, mais moi, je n'arrive pas à visualiser... En fait, ce que je n'arrive pas à comprendre, on va bien avoir une CAF brute en fin d'année ? Enfin, on va avoir une CAF, une capacité et il y aura bien un calcul qui sera fait ? On va, bien entendu, rembourser ces 19 000 000 €, donc on va bien présenter une capacité de désendettement en fin d'année ? Le rapport, c'est un peu compliqué pour moi, ça. »

Régis PETIT : « ... où tu rembourses des grandes masses d'emprunt. Ce fut le cas en 2020, 1 475 000 €, ça a été le cas cette année, à hauteur de 1 900 000 €. Pour le coup, ce n'est pas un remboursement d'emprunt puisqu'on a renégocié un emprunt qui, d'un taux variable, est passé en taux fixe. Mais c'est la présentation comptable qui nous met dedans puisqu'elle vient se soustraire à l'épargne brute. Regarde, tu vois, épargne nette, CAF brute corrigée moins remboursement du capital des emprunts. Tu as un chiffre, sur l'année dernière, qui se termine à 558 000 €, mais si tu rajoutes 1 953 000 € de cette renégociation d'emprunt, tu as donc, en réalité, une CAF nette qui, nous concernant, ce sont les vrais chiffres, j'allais dire, ceux qu'on va pouvoir utiliser pour nos investissements de plus de 2 500 000 €, ce qui est un redressement qui est quand même assez significatif. Mais, du coup, comme ça n'est que 1 900 000 €, ça affaïsse la CAF nette à 550 000 €, mais ça ne la rend pas négative, donc tu peux encore calculer, si tu veux, une capacité dynamique de désendettement, qui ne veut rien dire en l'espèce, puisque le vrai chiffre, ce sont les 9,27 années, c'est-à-dire qu'il s'affranchit de cette présentation comptable. Par contre, l'année prochaine, avec ce tour de passe-passe autour des 19 000 000 €, tu as une CAF nette qui est négative de - 17 000 000 €, mais tu n'as pas - 17 000 000 € de... C'est complètement artificialisé, en fait. Donc, l'année prochaine, on s'y prendra de la même façon, c'est-à-dire qu'on fera une présentation un peu parallèle où on affichera la véritable épargne brute, mais débarrassée de cette complexité comptable. Je ne sais pas si je me suis fait comprendre, Sead. Laurent, on peut passer.

Le détail des restes à réaliser, vous les avez sous les yeux. Est-ce que ça appelle des commentaires de votre part ? Vous voyez que le gros des restes à réaliser, évidemment, sur les 21 000 000 €, ça aussi, c'est une situation rendue très artificielle par la plaine, le gros des restes à réaliser, c'est la plaine de jeux à hauteur de 18 597 000 €. Pour le reste, on a de l'opération informatique, je regarde les grandes masses, de la voirie et Mourad, des travaux de bâtiment avec, classiquement, des restes à réaliser année après année parce qu'on est souvent sur des gros sujets. Odette. »

Odette DUPIN : « Qu'est-ce que veut dire « sans opération » ? La dernière ligne. »

Laurent MARTIN : « En fait, ce sont des investissements qui ne sont pas identifiés comme la plaine d'Arlod, CTM, c'est un ensemble de petits investissements qui, cumulés, n'ont pas été répertoriés dans un numéro d'opération. »

Régis PETIT : « Est-ce qu'on a des exemples à livrer ? »

Laurent MARTIN : « Ici, vous avez tout ce qui est foncier, 102, c'est une opération 102, après, les travaux de bâtiment, c'est l'opération 103, et puis après, je crois bien, de mémoire, dans les « sans opération », c'était l'opération d'ordre au niveau du collège, je crois, il me semble, il y avait beaucoup de reliquats qui étaient identifiés là-dedans, il me semble. »

Régis PETIT : « Donc, quand tu dis : « le collège », ce sont toutes les sommes importantes, arrête-moi si je dis une bêtise, toutes les sommes importantes consenties par la Commune de Valserhône sur l'accompagnement et sur l'intégration du collège dans son milieu urbain, à savoir, le parvis, à savoir, la liaison avec la rue Lafayette, et à savoir, la demi-volée qui mène de l'entrée-même du collège à la liaison conservatoire, avec des sommes plutôt très significatives, mais qui n'incarnent pas ces 2 100 000 €. Ce que je viens d'évoquer, c'était de l'ordre de 1 000 000 €, 1 200 000 € et le reste, ça doit être des investissements complémentaires. OK. La fiche suivante. Oui, pardon. »

Jean-Yves GAY : « Tu nous dis des choses, là, mais ce ne sont pas des restes à réaliser, ça. »

Régis PETIT : « Si, comptablement, ce sont les inscriptions comptables dont te parle Laurent. »

Laurent MARTIN : « Voilà, en fait, ce sont des inscriptions comptables qui sont liées à un engagement juridique. Ce sont des opérations réelles. »

Régis PETIT : « C'est de la régularisation. Il y a une antériorité. On s'en rendra compte tout à l'heure. Les attributions de compensation, vous connaissez ce mécanisme. Ils nous organisent avec la Communauté de communes et pas que, avec le SDIS aussi, avec un certain nombre d'acteurs, ces attributions de compensation, elles minorent ce que nous reverse la Communauté de communes année après année. Donc, c'est un schéma assez classique. Petite parenthèse, vous voyez que tout à l'heure, on a parlé du Piccoli. Le Piccoli, il va nous être prélevé à travers ce mécanisme d'attribution de compensation, mais j'ai préféré qu'on l'isole dans la présentation budgétaire à travers le ROB. »

Fiche suivante, sur la plaine, je vous propose d'aller directement là-dessus, Laurent a fait un tableau d'engagement pluriannuel qui est plutôt, aujourd'hui, très clair. On a toute la question de la plaine qui est traitée en un seul tableau désormais, avec les quelques points qui restent à sécuriser. Laurent a fait un tableau qui démarre, bien entendu, de 2019 et qui court jusqu'en 2026. La colonne de 2027 n'est pas opérante. Je ne sais pas pourquoi tu l'as mise, Laurent. Tu as eu envie ? Tu as eu envie. En fait, elle apparaissait au moment où on avait décidé, si vous vous en souvenez, de flécher l'accompagnement de la CFG sur la discussion CFG qui allait jusqu'en 2027, puisque la mandature du Conseil départemental ne s'arrête qu'en 2027, contrairement à la mandature communale dont vous savez tous qu'elle s'arrête en 2026. Donc, il y avait ce tableau jusqu'en 2027. En réalité, on n'en a pas besoin aujourd'hui. On n'a plus besoin d'aller mobiliser, comme on s'y était d'ailleurs engagés, de la CFG 2027. Si on part de 2019, on a commencé à engager des travaux, dès 2019, de natures très différentes. Il y a eu un peu de dépollution, un peu de terrassement. Les années ont passé, on avait déjà en tout cas, de 2019 à 2021, dépensé 1 931 000 €. En 2022, bien entendu, ce sont des cumuls, effectivement, on avait cumulé, à la dépense, 5 070 000 €. À fin 2023, on aura cumulé une dépense à 20 270 000 € et ainsi de suite pour la compréhension du tableau. Les accompagnements de nos cofinanceurs, eux, n'interviennent pas en temps réel. C'était, d'ailleurs, tout l'objet de l'emprunt transitoire des 19 000 000 €. Ils tombent les uns après les autres au fil des ans, et vous voyez qu'il en tombe, si on descend un peu dans le tableau, il en tombe bien sûr d'une manière de plus en plus significative au fil des années qui passent, en particulier, donc, dès 2023, beaucoup plus encore en 2024, et on va continuer à en percevoir en 2025, année qui nous verra payer les derniers acomptes. On n'a qu'une exception à cette règle, où on a la plupart de nos financements qui s'arrêtent en 2025, c'est l'idée

d'aller prélever une CFG complémentaire ici de 1 300 000 € en 2026, bien sûr, de renoncer à celle de 2027. Vous vous souvenez que dans une discussion préalable, on pensait revenir sur celle de 2026 également. Ce qui nous a fait reculer dans la présentation de ce tableau, c'est la somme, par prudence, qu'on évoque en coût global désormais. Si vous vous souvenez, on parlait en TTC, jusqu'alors, de 24 500 000 € TTC. Aujourd'hui, évolution des coûts attendus, qui ne sont pas, Mourad, confirmés, mais par extrême prudence, on projette une évolution de l'ordre de 6 à 7 %, je crois que c'est l'ordre de grandeur, des 24 500 000 € pressentis au départ. Donc, aujourd'hui, on préfère être larges sur ces 26 000 000 € TTC, on a préféré organiser tout notre plan de financement et effectivement, aujourd'hui, le plan de financement est à l'équilibre, y compris, en se faisant mal sur la dépense ultime à 26 000 000 € TTC. Pour faire face à cette dépense TTC, c'est la dernière colonne qu'il convient de détailler :

- on a un premier accompagnement de la Région à 2 300 000 €. Là, vous ne découvrez rien.

- 800 000 € dans le cadre des DETR 1 et 2, vous ne découvrez rien.

- 400 000 €, DSIL, vous ne découvrez rien.

- En dessous, 2 700 000 € qui sont, dans le cadre du contrat de plan désormais signé par la Région, le reliquat que nous devait la Région ;

- 500 000 € qui sont un accompagnement Conseil départemental de l'Ain dans le cadre du contrat de plan État-Région, vous ne découvrez rien.

Et enfin, 6 700 000 €, c'est le total de ce que je viens d'évoquer, c'est dommage d'ailleurs. Retenons quand même bien les équations, 6 700 000 € apportés par nos partenaires extérieurs. Les 4 265 000 €, c'est le nouveau fonds de compensation de la TVA, mais désormais calculé à hauteur de 26 000 000 € TTC. Il est, lui, en évolution par rapport au tableau précédent parce que, comme la dépense globale pourrait évoluer, le FCTVA évolue à juste proportion. On a 2 591 250 € déjà perçus de CFG, on a les CFG prévisionnelles à hauteur de 4 718 000 € sur, à la fois, cette année, l'année suivante, l'année suivante, l'année suivante, jusqu'en 2026, et on a le seul auto-financement que la Commune de Valserhône injecte dans ce dossier, ce sont les 1 725 000 € issus de cessions antérieures, je crois qu'elles remontent à 2021 - c'est ça, Laurent ? - qu'on vient d'intégrer comptablement dans nos exercices, agrémentés de 200 000 € de cessions 2022 qui, elles, sont plus récentes, et enfin, agrémentés, ce qui n'est pas une paille, des fameux 6 000 000 € de recettes foncières du futur écoquartier. Ces recettes foncières, on les a affichées, sous les yeux, vous les avez, en 2026. En réalité, elles pourraient être encaissées à fin 2023, début 2024. On vous détaille ce tableau. Pourquoi on les affiche aujourd'hui en 2026 et qu'on risque de les afficher très différemment au moment du vote le 11 avril ? C'est parce qu'on a une discussion intermédiaire avec Patrick au niveau des services de l'État pour voir comment les uns avec les autres, on va pouvoir articuler nos grands dossiers d'urbanisme avec les réalités actuelles sur le territoire, de l'eau et, plus particulièrement, de l'assainissement. Donc, on a une discussion et une sorte de médiation qui va avoir lieu jeudi après-midi et on pourra donc éclairer la perspective de recettes et dater la perspective de recettes au moment de voter le budget. Bien entendu, on a bon espoir pour que cette recette intervienne au moment précis où on imaginait qu'elle intervienne, c'est-à-dire fin 2023, début 2024, pour nous éviter... C'est le tableau suivant, ce sont les besoins de trésorerie, mais sans détailler ce sujet, on se rend bien compte, dans l'attente de toucher tous les accompagnements que l'on va toucher, on va avoir besoin, évidemment, de jongler avec la trésorerie.

La slide suivant ; La réunion fin mars, c'est celle dont je viens de parler, avec les services de l'État, pour permettre d'apprécier la date prévisionnelle d'encaissement des recettes attendues, si accord le 23, c'est-à-dire dans trois jours. L'encaissement se réalise dans les 12 à 24 mois. Je parle bien de l'encaissement des 6 000 000 €, d'accord ? Si encaissement au-delà des quatre ans, on rembourse les 19 000 000 € et on réalisera un prêt de 6 000 000 € à long terme, en remplacement du produit de cession. Et au moment où cette cession interviendra, on fléchera, notamment sur la question prioritaire absolument, j'y reviendrai dans quelques instants, du scolaire, on fléchera l'intégralité du produit de cession sur les affaires scolaires. C'est ce que Laurent écrit en perspective et en point deux. Ce scénario, on aura la réponse dans trois jours. Tout ça sera tranché pour la présentation budgétaire. Par contre, de toute évidence, on mobilisera un emprunt relais de 6 000 000 € à part, qui ne correspond pas aux 6 000 000 € qu'on a sous les yeux. Donc, ce sont 6 000 000 € plus 6 000 000 €. Alors, ce ne sont pas 6 000 000 € plus 6 000 000 €, ce sont peut-être 6 000 000 € plus 6 000 000 €, dans une configuration où la recette attendue viendrait à être différée, ou bien, ce sont 6 000 000 € sur un emprunt relais à très court terme qui, lui, sera remboursé, notamment, par les CFG et par l'arrivée au fil de l'eau, comme le tableau le montrait très bien, des accompagnements attendus, et sécurisés. Ce ne sont pas des perspectives d'accompagnement, ce sont des accompagnements qui sont, aujourd'hui, tout à fait sécurisés. Je ne sais pas si j'ai été assez clair. Sead, dis-moi. »

Sead KONJEVIC : « Si accord non conditionnel à réalisation de la STEP, on encaisse donc dans les 12 à 24 mois ? »

Régis PETIT : « Oui, c'est ça. »

Sead KONJEVIC : « OK. Pas de souci. Donc, on ne fait pas de prêt relais ? J'essaie juste de... On le fait quand même ? »

Régis PETIT : « On fait un prêt relais de 6 000 000 €... à court terme. On a 12 000 000 € d'attendus pour boucler le financement. Sur ces 12 000 000 €, on a une perspective de recettes foncières sur Musinens. Il y a deux solutions. Sur ces premiers 6 000 000 €, on les perçoit dans le bon calendrier, ça ne se traduit pas par un emprunt puisque ces 6 000 000 €, on les encaisse, à court terme. On ne peut pas les encaisser à court terme, on fait un emprunt de 6 000 000 € sur le long terme, qui sera considéré comme l'emprunt du mandat. Je rappelle que jusque-là, au rythme de non-contractualisation de prêts depuis 2020, on est sur un rythme, à l'échelle du mandat, de désengagement concernant l'encours de dette, de 10 000 000 € en tout. Donc, on se donne la possibilité de, à la fois, désengager de 10 000 000 €, mais de contractualiser un nouvel emprunt à hauteur de 6 000 000 €. Et puis, par contre, dans tous les cas de figure, on fait un emprunt relais de 6 000 000 € pour, à très court terme, sur trois années, laisser arriver les accompagnements au rythme où ils arrivent et tels qu'ils sont précisés dans le tableau. C'est à peu près clair ? Et ça le sera pour moi encore plus clair au moment du vote du budget où on aura des réponses très précises, notamment sur les premiers 6 000 000 € de recette foncière.

La fiche suivante, notre Commune de Valserhône a des propriétés nombreuses, elle est propriétaire terrienne, elle est propriétaire de plus de 1 000 ha. Je le dis parce qu'il y a bien des communes qui ne sont pas dans ce cas de figure. Ces 1 000 ha, petite parenthèse, ils sont le produit historique de ce qu'a pu amener au pot la Commune de Bellegarde-sur-Valserine, la Commune de Châtillon-en-Michaille et la Commune de Lancrans, et sans doute, sommes-nous d'ailleurs à un chiffre plus élevé que 1 000 ha. Et puis, de la même façon, on a, au fil des ans, acheté des biens, acheté des terrains, et on est là, sur une séquence de valorisation, ce qui ne nous interdit pas, d'ailleurs, de continuer à acheter un foncier à bas prix pour le rendre, dans la mesure du possible, le plus attractif possible et le plus valorisable dans le cadre d'opérations vastes d'aménagement urbain sur le moyen ou sur le long terme. Ce que vous avez sous les yeux, ce sont les recettes fléchées « plaine des sports », d'ores et déjà fléchées « plaine des sports ». Je veux parler des 6 000 000 € du foncier dont on vient de parler et des 1 750 000 € produits par des résultats de cession 2021 plus 200 000 €, Laurent, de résultats de cession 2022. Donc, le seul effort qu'on va faire, je le résumerai à 1 750 000 € parce que je considère que la vente du foncier est constitutive de la relocalisation des terrains sur Arlod, c'est difficile quand même de le dire autrement. Donc, l'effort, on est obligés, souvent, de le dire à nos concitoyens, le seul effort financier, budgétaire, de la Commune de Valserhône en direction de la plaine des sports et ce chantier capital, c'est 1 754 962 €. Je crois qu'il faut beaucoup insister sur ce chiffre ce soir.

La slide suivante, ce sont des recettes que vous allez retrouver tout à l'heure dans le tableau des futurs investissements 2023. Ce sont les recettes foncières qui ont été réalisées en 2022, mais qui n'ont pas été budgétées en 2022. Donc, ces recettes, elles sont disponibles aujourd'hui, et on va les disponibiliser pour muscler le volume de nos investissements en 2023. Donc, ça, c'est un premier jet, 981 543 €. Ça viendra s'ajouter à notre capacité de financement. »

Sead KONJEVIC : « Ces 981 543 € ne seront pas fléchés sur la plaine des sports ? »

Régis PETIT : « Non. Ces 981 000 €, tu vas les retrouver dans la masse généreuse cette année, des investissements rendus possibles par l'évocation des tableaux qu'on a sous les yeux. Non, simplement, on ne les avait pas, par prudence, budgétés l'année dernière, sauf qu'ils ont été réalisés et qu'effectivement, ils sont à disposition aujourd'hui.

Le tableau suivant, ce sont les masses d'investissement de recettes qui vont être fléchées au-delà des 981 000 € dont on vient de parler, au titre des investissements futurs. Vous voyez que c'est un chiffre important, de l'ordre de 7 000 000 €. Et pour être plus près de nous, je ne vous renverrai pas à ce qui est attendu plutôt sur 2024, mais je vous renvoie à ce qui est attendu plutôt sur 2023. Premier exemple, on a parlé tout à l'heure de l'école de Vanchy, et vous allez le voir tout à l'heure, l'idée est de fabriquer un potentiel à investir au fur et à mesure de la sécurisation des ventes réalisées. C'est-à-dire, plutôt que de partir un tout petit peu à l'aveugle dans la construction budgétaire, on va fabriquer une méthode qui s'affranchira un peu des calendriers budgétaires et des calendriers des votes de budget, pour, à coups de décisions modificatives successives, intégrer le produit de ces ventes pour les injecter dans des opérations d'investissement. À titre d'exemple pour cette année, au-delà des 2 100 000 € de capacité d'auto-

financement, au-delà des 980 000 € dont j'ai parlé tout à l'heure, là, on est à 3 100 000 €, on projette un premier jet de 1 080 000 € de ventes à très court terme, d'ici à fin mars. Et à coups de décisions modificatives à hauteur, là aussi, d'un peu plus de 1 000 000 €, on injectera le produit de vente qui interviendra en 2023, mais un tout petit peu plus tard, avec une sécurité totale sur : on déclenche la décision modificative une fois que la recette est intégrée. Comme ça, il n'y a pas d'équivoque. Pourquoi on a retenu cette méthodologie ? Parce que sinon, on gèle des possibilités à faire, on attend les votes futurs au printemps de l'année suivante. Pendant ce temps-là, il y a des urgences et c'est une mauvaise façon, finalement, de mobiliser notre potentiel d'investissement. Donc, on a, cette année en particulier, retenu cette méthodologie et on vous la proposera vraisemblablement encore, bien entendu, sur 2024, 2025 et 2026. Donc, là, vous avez sous les yeux, et vous le regarderez tranquillement, le potentiel global de ventes telles qu'elles sont pressenties par la collectivité.

La suite est très importante, c'est le résumé de ce que je viens de dire. À peu près 2 100 000 €, chiffre réactualisé d'auto-financement, majoré par 981 000 €, majoré par 1 080 000 € et, dans un second jet, majoré par, notamment, les ventes POLIECO et Credo 2 à hauteur de 1 000 000 €. L'ensemble de ces perspectives conduit à, cette année, des capacités à faire beaucoup plus significatif que les trois années précédentes, et qui se découpent, en vertu du tableau suivant, à hauteur, globalement, « temps un » et « temps deux » compris, de :

- 900 000 € sur le ministère de Benjamin, véhicules « planification verte » ;

- 1 300 000 € : voirie et éclairage public ;

- 1 500 000 € sur Mourad, patrimoine bâti en particulier avec un énorme effort sur le scolaire, je regarde Anne-Marie. Il n'y aura plus, sur les deux budgets qui viennent, 2023 et 2024, il y aura sans doute un peu plus de 1 600 000 € consacrés à la seule question scolaire.

Entre nous, il y a des besoins. Il n'y a aucun problème là-dessus. C'est un effort pluriannuel qui va se chiffrer en millions d'euros sur des dossiers assez récurrents, sur des besoins qui s'expriment depuis de nombreuses années et qui ne prennent pas en compte le côté très particulier, à l'issue du concours d'architecte d'Arlod, de l'école maternelle d'Arlod. Je parle de millions d'euros sur des sujets qui ont trop attendu. Là-dessus, j'exprime un mea maxima culpa. On a beaucoup investi sur la question du scolaire, on a, Mourad, tous les ans, environ 500 000 €, en investissement, mais ce n'était pas encore assez. Je parle d'investissement, Mourad. Donc, l'idée cette année, c'est de prioriser à mort sur la question du scolaire. Entendez bien que vous retrouvez cette priorité, évidemment, à travers le patrimoine bâti, beaucoup. Le vote du budget, on ira vraiment dans le détail. On vous apportera le détail sur l'ensemble de ces chapitres. Sur l'informatique, 200 000 € vont être dépensés sur l'informatique pour faire face aux prescriptions de la Chambre régionale et protéger nos systèmes. La tranquillité publique, c'est aussi un gros effort, il est beaucoup question de vidéoprotection, ça, vous l'aurez compris. Au moment du vote du budget, chaque adjoint vous présentera un peu, là aussi, j'y reviens, le détail. La vie de quartier, on est sur des sujets qui sont moins gourmands traditionnellement, c'est 50 000 €. La communication, c'est un gros effort dont on détaillera aussi le volume. L'administration générale, c'est 50 000 € ; la culture médiathèque, c'est 100 000 €, au-delà de ce qu'on fait dans le cadre du patrimoine bâti. Ça vaut pour tout le monde. Ce qu'on va faire pour la culture, médiathèque conservatoire, ne se résume pas aux 100 000 €. On va retrouver chez Mourad ou chez d'autres des investissements dédiés à la culture. Sur la vie associative, évidemment, c'est la même chose, la petite enfance, c'est le même sujet. Les AC qu'on retrouve sur le Piccoli, à 550 000 € et les AC classiquement retenus sur la « Comm comm » à hauteur de 80 000 €. Ça fait un total massif de 5 085 000 €. On a encore, d'ici le vote du budget, deux ou trois petits sujets à arbitrer, mais tout à fait à la marge. S'il fallait le qualifier, c'est le retour quand même, à bonne fortune parce qu'on se serre le « kiki » depuis trois ans, ça a été déprimant. Les crises sanitaires, et puis le contexte géopolitique nous ont contraints, mais cette année, on retrouve quand même de vraies bonnes marges, il faudra d'abord qu'on sache l'expliquer et il faudra qu'on engage les budgets. Petite parenthèse, j'espère qu'on n'a pas perdu le goût et la capacité au niveau de nos services à conduire maintenant et à piloter ces investissements.

Rapidement, sur l'état de la dette, on en a déjà dit beaucoup. Petite projection sur les CAF du futur, ce qui est hyper compliqué à faire parce qu'on n'arrive pas, sur la question de l'énergie, où est-ce qu'on en sera en 2025, en 2026 ? Même en 2024. Là, on évoque une intégration de majoration du poste « énergie » de 800 000 €, peut-être qu'on n'en sera pas là du tout. Peut-être que les prix vont redevenir, pour plein de raisons, tout à fait sages. C'est quand même difficile de fabriquer de la prospective budgétaire sur ces sujets-là aujourd'hui. Il n'empêche, on aura à prendre en compte, mais on ne l'a pas détaillé ce soir puisque ça renvoie la discussion de : « est-ce qu'on aura besoin de cet emprunt particulier sur les 6 000 000 € liés à la recette ou pas, à court terme ou pas, de DYNACITÉ ? ». On aura, sans doute, 200 000 € par an sur l'emprunt relais dont je parlais tout à l'heure. Ça, clairement, ça viendra à être intégré, et on aura à commencer à projeter, ce qui n'est pas facile, la question des frais de fonctionnement de la plaine d'Arlod.

Tout nouvel équipement génère des frais de fonctionnement. On les évoque ce soir, à hauteur de 400 000 €. Peut-être que ce sera moins, peut-être que ce sera plus. Il restera à déduire les équipements qui disparaissent, puisque Musinens disparaît, ça a un coût en fonctionnement, et puis, on va sans doute réaffecter la base de tennis, et la base de tennis avait généré elle-même ses coûts de fonctionnement. Il faudra évoquer ces coûts de fonctionnement. Pourquoi ne pas être plus précis ou comment pourrait-on être plus précis sans avoir commencé à mettre en œuvre ? À mi-2024, on va commencer à observer ce fonctionnement. Petite parenthèse, on a aussi beaucoup délégué au club d'utilisateurs, tout comme on le faisait d'ailleurs depuis bien des années, sur les club-houses par exemple. Nous, on n'entend pas être recherchés sur les coûts de fonctionnement liés aux club-houses et il y en aura deux dans la plaine. Il y a aussi, à travers cet outil, l'idée qu'on va doter aussi, les uns, les autres, d'un modèle économique qui va être beaucoup plus performant que ça n'est le cas aujourd'hui. Donc il faudra aussi qu'on regarde comment, en bonne intelligence, on puisse répartir la charge liée au fonctionnement de cet équipement. On a encore beaucoup à faire pour approcher le juste prix.

Je vais passer rapidement sur l'état de la dette et sa singularité. Vous avez vu le tableau, je suppose que vous l'avez regardé avec beaucoup de précision. Il y a évidemment un sujet qui va nous occuper, il y a évidemment, en vertu de tout ce qu'on s'est dit, un énorme saut en matière d'encours de dette. Il est à modérer en vertu de la discussion qu'on vient d'avoir et du recours à un prêt relais à hauteur de 6 000 000 €. C'est-à-dire qu'en 2025, on n'aura pas un encours de dette rabaissé à hauteur de 14 000 000 €, on aura, sans doute, encore, en 2025, l'impact du prêt relais, mais on sera redescendus à 20 000 000 € seulement d'encours de dette, là où on était, souvenez-vous, rapport de la Chambre oblige, à 47 000 000 € tel que la Chambre l'évoquait, on va redescendre rapidement à 20 000 000 € et encore plus rapidement à moins de 15 000 000 €. Et on va donc, d'ici à la fin du mandat, rabaisser la capacité dynamique de désendettement à des valeurs de quatre à cinq années vraisemblablement, soit à la moyenne, ou peut-être même moins que la moyenne des communes de notre strate. Ça, je ne le détaille pas davantage.

On doit avoir un état des ressources humaines, rapidement, avec structure des effectifs, où, là, on aura aussi, je parle sous couvert d'Isabelle, à retravailler d'une manière très fine sur ce que disait Christophe. L'évolution, dans notre tableau des effectifs, de la conséquence de la décision prise en matière de services communs, et puis, petite question que je me posais, moi, sur le CCAS, comment on projette les ressources humaines CCAS dans le tableau 2023 ? Pourquoi je dis ça ? Parce qu'on a un total toutes catégories de 308 ETP en 2022. On a un total toutes catégories, budget à Valserhône, de 306 ETP. Les ETP CCAS, ils sont encore là-dedans ? »

Isabelle DE OLIVEIRA : « Oui, puisque le mois de janvier était encore chez nous, c'est à partir du 1^{er} février de cette année. »

Régis PETIT : « D'accord. Donc, on aura des facteurs correctifs concernant ce tableau, à la fois, à la lumière de l'évolution des services communs et de la façon dont on va prendre en compte les effectifs CCAS, merci. On en reste là pour ce soir. Le plus important, c'est, le législateur veut qu'il y ait un ROB, il y a un ROB. Mais le plus important, c'est quand même le niveau de détail des capacités d'investissement tel que ça vous sera présenté le 11 avril. Est-ce qu'il y a des questions complémentaires ? J'espère que non. On le fait voter en ROB ou qu'est-ce que... ? Non ? On prend acte. Vous prenez acte qu'il y a eu un ROB ? »

DECIDE

- **DE PRENDRE ACTE** que le débat d'orientations budgétaires 2023 a eu lieu sur la base d'un rapport portant sur le budget de la Commune,
- **DE DEMANDER** au Maire de préparer le budget 2023 selon les orientations ainsi définies,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Sead KONJEVIC : « Une petite question : on a un document sur la table. Merci. »

Régis PETIT : « Oui. Le législateur, vous avez des documents sous les yeux. Cela est une contrainte, aussi, formelle, vous avez le détail de toutes les indemnités de tous les élus valserhônais, à la fois pour le compte de Valserhône et pour leur représentation au sein d'organismes en lien avec Valserhône. Vous n'avez pas les indemnités perçues, par exemple, je crois, de mémoire, en Communauté de communes. Tu veux que je le livre à la sagacité... Je crois, on était en attente de renseignements, je viens de l'avoir sous les yeux, concernant Gilles. Vous pouvez compléter « Gilles » sur le syndicat mixte du plateau de Retord, qui est à 3 944,65. Vous pouvez l'écrire dans la colonne des indemnités perçues au titre de représentant de la Commune dans un syndicat mixte ou au pôle métropolitain, il manquait Gilles. Là, vous avez donc le tableau exhaustif qui est livré à votre sagacité. C'est bon, Sead. Parfait. Heureusement, tu m'as... j'allais faire une ânerie. J'avais le devoir de le rappeler. Merci infiniment. Chacun a compris qu'on se retrouvait le 11 avril. Merci à tous et rendez-vous dans moins d'un mois. »

Levée de séance à 20h30

Le secrétaire de séance,



Isabelle DE OLIVEIRA



Le Maire,



Régis PETIT

Mis en ligne le 23 mai 2023